

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES - HAUTE-SAVOIE

FAUCIGNY
FILLINGES
LA TOUR
MARCELLAZ
MÉGEVETTE
ONNION
PEILLONNEX
ST JEAN DE THOLOME
ST JEOIRE
VILLE-EN-SALLAZ
VIUZ-EN-SALLAZ

2023





SOMMAIRE



6	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE
6	LE TERRITOIRE
6	LE SERVICE
7	POPULATION
7	LES MISSIONS
8	LES FAITS MARQUANTS
10	LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS
10	Les déchetteries
10	Le parc de conteneurs
11	RÉPARTITION DES COMPÉTENCES
11	Les marchés
12	LA SYNTHÈSE DES FLUX
12	Les déchets collectés en quelques chiffres
12	Les tonnages et leur traitement
14	LA COLLECTE DES DÉCHETS
14	L'ORGANISATION DE LA COLLECTE
14	Les différents flux triés
14	Les modes de collecte par flux
14	Les points d'apport volontaire
15	Fréquences de collecte OMR
15	Fréquences de collecte tri sélectif
16	LE CIRCUITS DES DÉCHETS
17	LES COLLECTES SPÉCIFIQUES
17	Collecte des cartons des professionnels
17	Collecte des Textiles
18	BILAN DE LA COLLECTE
18	BILAN DE LA COLLECTE OMR
18	Bilan OMR global
19	OMR collectées en porte à porte
20	OMR collectées en points d'apport volontaire
21	BILAN DE LA COLLECTE TRI
21	Bilan collecte des contenants global
22	Bilan collecte cartons des professionnels
23	Collecte des textiles-linges-chaussures (TLC) avec Tri-Vallées
24	LES DÉCHETTERIES
24	LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES
25	Optimisation de la collecte en déchetterie
25	Les déchets pris en charge et non pris en charge
26	BILAN DES DÉCHETTERIES
26	Tonnages collectés en déchetterie
28	Fréquentation des sites
29	Les rotations
30	Apports des professionnels
31	L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE
31	Les composteurs
32	LE TRAITEMENT
32	INCINÉRATION
32	VALORISATION DU TRI SÉLECTIF
32	VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES
34	INDICATEURS FINANCIERS
34	MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE
35	MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE
36	Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises
36	Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats
37	MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC
37	TEOM
39	Modalités d'établissement de la redevance spéciale
40	Montant des aides reçues des éco-organismes agréés
41	Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation
42	Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT

Cette année 2023 a été celle d'un travail conséquent sur la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, via le renouvellement du marché de prestation de service de collecte pour le ramassage des ordures ménagères et assimilés, avec notamment plusieurs faits marquants :

- Le changement des jours de ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte
- les nombreux problèmes logistiques et opérationnels liés au nouvel opérateur.

Au niveau financier, les actions validées en fin d'année 2022 ont permis des économies notables sur le budget de fonctionnement du service. L'acquisition des rouleaux compacteurs en déchetteries a permis de diminuer fortement les rotations et donc les coûts de transports. Le choix du nouveau prestataire de collecte a également permis de maîtriser la hausse des coûts de transport. Enfin, la mise en place des extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages ont permis de recycler plus de déchets qui portaient auparavant pour l'incinération.

En parallèle, un plan de déploiement des points d'apport volontaire a été lancé et de nombreux conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens ont

été installés cette année, permettant de réduire le ramassage en porte, plus onéreux pour la collectivité.

Le secteur de la consommation a également été impacté par l'inflation, ce qui a pu engendrer une baisse de la consommation des ménages et donc une baisse significative de la quantité d'ordures ménagères produite sur notre territoire.

Le travail que réalise le service Déchets ainsi que nos partenaires nous permet une gestion optimisée dans laquelle un maximum de déchets sont valorisés : cette année 2023 a été principalement consacrée à la mise en œuvre des nouvelles réglementations, notamment avec les extensions des consignes de tri et l'introduction de la collecte multimatériaux (mélange de plastiques, papiers et métaux) dans les conteneurs jaunes.

Enfin, un travail important a également été réalisé pour la mise en concurrence du marché public pour l'exploitation du bas de quai des déchetteries intercommunales de Saint-Jeoire et de Viuz/Peillonex (transports et traitements de déchets dans des centres agréés).



**Pascal
POCHAT-BARON,**
vice-président
en charge de
la politique
déchets de la
Communauté de
communes des
Quatre Rivières



PRÉAMBULE

Le Code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Il est présenté par le président de la collectivité au conseil communautaire et accessible par les usagers.

Ce rapport annuel vise à :

- Informer les usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.
- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence et d'accompagnement à la prise de décision, les données existantes dans ce domaine et spécifiques à notre territoire.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Une Communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale créé pour fédérer plusieurs communes autour d'un projet de développement commun, en mutualisant leurs moyens. Elle exerce des compétences transférées par les communes membres. Ici, la Communauté de communes des Quatre Rivières gère la collecte et le traitement des déchets depuis 2015.

LE TERRITOIRE

La Communauté de communes des Quatre Rivières, créée en 1993, est composée de onze communes pour une superficie de 135 km² : Faucigny, Fillinges, Marcellaz, Mégevette, Onnion, Peillonex, Saint-Jean de Tholome, Saint-Jeoire en Faucigny, La Tour, Viuz-en-Sallaz et Ville-en-Sallaz.

Au 1^{er} janvier 2023, le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières comptait 20 209 habitants.

EN 2023

20 209
HABITANTS

11 COMMUNES
3 COMMISSIONS
THÉMATIQUES
136 AVIS SUR LES DEMANDES
D'URBANISME

609,41 KG
DE DÉCHETS
PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANTS

TAUX DE VALORISATION : MATIÈRE 56,90 % / ÉNERGÉTIQUE 37,58 %



 Déchetteries

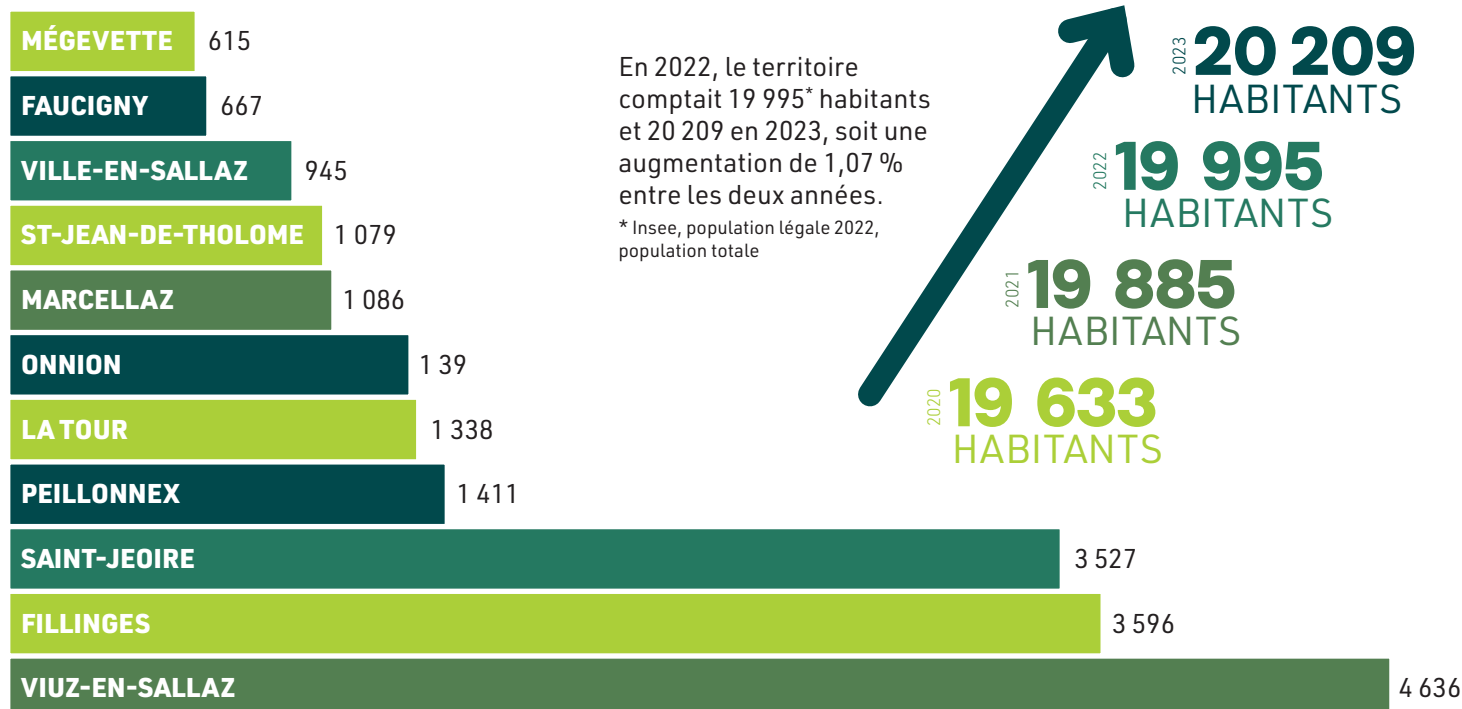
LE SERVICE

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages. Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers, mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

POPULATION

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

HABITANTS 2023



LES MISSIONS

La Communauté de communes des Quatre Rivières est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits.
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères classiques), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.
- Tri et valorisation des déchets.
- Gestion des deux déchetteries réparties sur le territoire.
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets. Une grande partie de ces missions sont déléguées à des prestataires, décrits en p. 11 de ce rapport.

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- les ménages qui habitent sur le territoire des onze communes membres des Quatre Rivières ;
- les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre ;
- les établissements publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'intercommunalité déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets ménagers assimilés.

En 2023

- **20 réunions déchets/urbanisme**
- **136 avis**

zoom sur...

LES AVIS URBANISME-DÉCHETS

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés (résidence), en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants. Depuis décembre 2017*, une commission technique déchets a été mise en place.

Elle examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant une production d'ordures ménagères ou assimilées.

La commission rend des avis formalisés par écrit où elle donne les modalités de ramassage et les prescriptions techniques pour la pose de contenants de pré-collecte.

* En vertu de l'article R 423-50 et suivants du Code de l'urbanisme.

LES FAITS MARQUANTS

2023

Nouveau marché de collecte des ordures ménagères et assimilés qui commence au 1^{er} janvier 2023



Changement des jours de collecte des ordures ménagères en porte-à-porte



Extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages, et collecte en multimatériaux

Des prestations défilantes pour la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et pour la collecte des emballages



Livraison et mise en service des rollpack sur les déchetteries de Viuz/Peillonex et de Saint-Jeoire

**Lancement
d'appel d'offre
pour la gestion
du bas de quai
des déchetteries
intercommunales.**



Plusieurs faits marquants se sont produits cette année et peuvent avoir un lien avec l'évolution des tonnages collectés.

Les faits qui ont le plus d'influence sur les flux et nos données sont :

- le changement de prestataire pour le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte et pour la collecte des emballages en points d'apport volontaire.
- la livraison des Rollpacks pour compacter les bennes dans les deux déchetteries intercommunales.
- Une forte diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles.
- La mise en place progressive de conteneurs à préhension grue après l'arrêt de certains secteurs collectés en porte-à-porte.

Ces événements peuvent avoir un impact notable sur la production de déchets, et donc sur les coûts d'exploitation. Nous avons pu constater les faits suivants :

- Une diminution du tonnage total des ordures ménagères collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire. 4629 tonnes ramassées en 2022 contre 4187 tonnes en 2023, soit une évolution de -9,5 % entre 2022 et 2023 ;

- Une légère hausse du tonnage issu de la collecte sélective : 1404,07 tonnes collectées en 2023 contre 1 389,73 tonnes en 2022, soit une évolution de +1,0 % ;
- Le tonnage total collecté par les déchetteries a augmenté de -1,0 %. Ce sont 6 519 tonnes qui ont été collectés en 2022 contre 6 584 tonnes en 2023.

On remarquera également une baisse continue du tonnage des TLC (Textiles/Linge/ Chaussures) collectés sur nos onze communes : - 6,54% avec 91,74 Tonnes collectées contre 97,11 en 2023.

Dans cette continuité, les tonnages de cartons des professionnels ramassés en porte-à-porte sont en diminution, après une forte hausse en 2022. Ce sont 58,57 tonnes qui ont été collectées en 2023 contre 52,34 tonnes en 2022.

Au chapitre financier, les actions entreprises en fin d'année 2022 ont été profitables pour l'année 2023, puisque le service déchets a réussi à dégager pour la première fois depuis sa création d'un excédent de fonctionnement de +175 300 €.



**Préparation
technique et
stratégique
pour répondre
aux enjeux
réglementaires
du 1^{er} janvier
2024, concernant
la collecte
séparée des
biodéchets**

LES ÉQUIPEMENTS ET MOYENS MATÉRIELS

Même si une majorité des actions en rapport avec les déchets sont assurées par des prestataires et des partenaires, l'intercommunalité dispose d'équipements pour la gestion des déchets de son territoire.

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries assurent : accueil des usagers, séparation et orientation des déchets vers les unités de valorisation, de traitement ou d'enfouissement correspondantes. L'année 2023 a été marquée par la livraison et la mise en service des rollpack pour compacter le contenu des bennes des déchetteries de Viuz / Peillonex et de Saint-Jeoire.

La Communauté de communes est propriétaire des déchetteries. La gestion est déléguée (voir page suivante).



SAINT JEOIRE

- Ouverte depuis juillet 2019
- 158 route de la Pallud
74490 Saint-Jeoire
- Ouverte 5 jours / 7



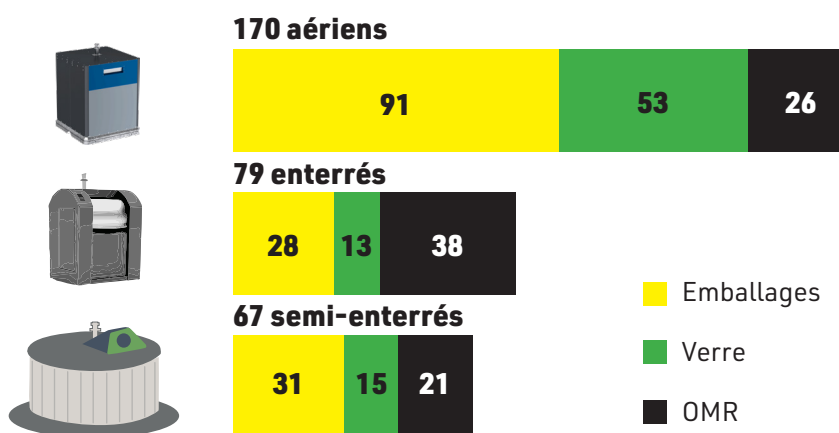
VIUZ / PEILLONNEX

- Ouverte depuis novembre 2022
- 1 038 rue de l'Industrie -
74250 Viuz-en-Sallaz
- Ouverte 5 jours / 7

LE PARC DE CONTENEURS

Sur les onze communes, à fin 2023, sont au total disposés 231 conteneurs de tri sélectif et 85 conteneurs pour les ordures ménagères (OMR), ces 316 conteneurs sont répartis sur 89 points d'apport volontaire.

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés en majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. La Communauté de communes en assure aussi le nettoyage et l'entretien.



NOMBRE DE CONTENEURS PAR TYPE ET RÉPARTITION PAR FLUX

LE PARC EN 2023

MISE EN SERVICE DE...

14 CONTENEURS ENTERRÉS **28** CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS **13** COLONNE AÉRIENNE

DONT **41** DÉDIÉS AUX OMR

- ~ 53,8 % du parc en colonnes aériennes
- ~ 25 % du parc en conteneurs enterrés
- ~ 21,2 % du parc en conteneurs semi-enterrés

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Pour assurer la compétence de collecte des déchets sur son territoire, la Communauté de communes a choisi de déléguer cette tâche à des prestataires privés via la passation de marchés publics.

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétences « incinération » et « tri sélectif ») de la Communauté de communes des Quatre Rivières a été déléguée au Sydeval pour ses onze communes.

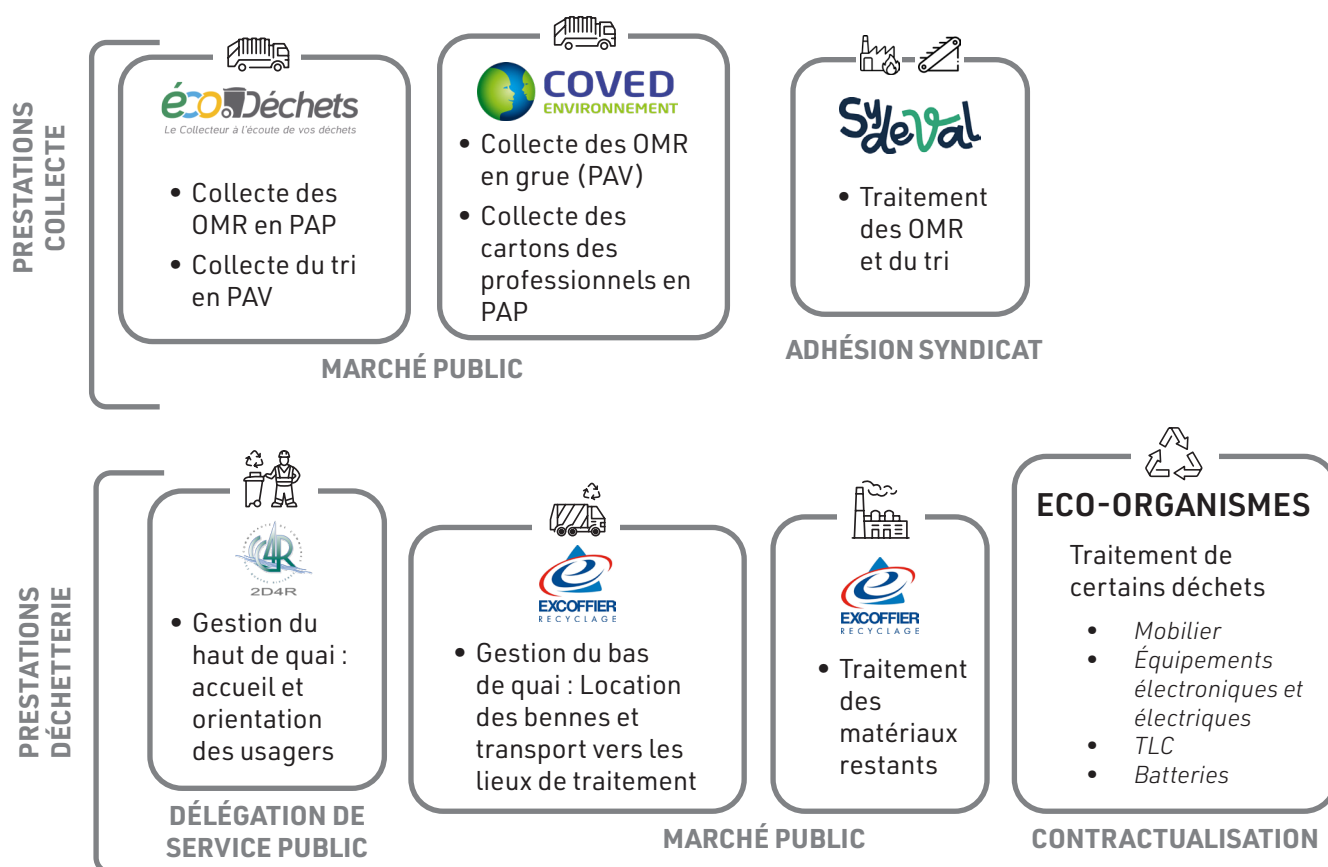
LES MARCHÉS

La Communauté de communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont les sociétés ECO.DÉCHETS et COVED sont titulaires depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce marché est décomposé en quatre lots :

- lot n°1 : collecte des OM en porte-à-porte (ECO.DÉCHETS)
- lot n°2 : collecte des emballages et du verre (ECO.DÉCHETS)
- lot n°3 : collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte (COVED)
- lot n°4 : collecte des OM en grue (COVED)

Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses, et celui de ECO.DÉCHETS à Ville-la-Grand. Ce marché se termine au 31 décembre 2026.

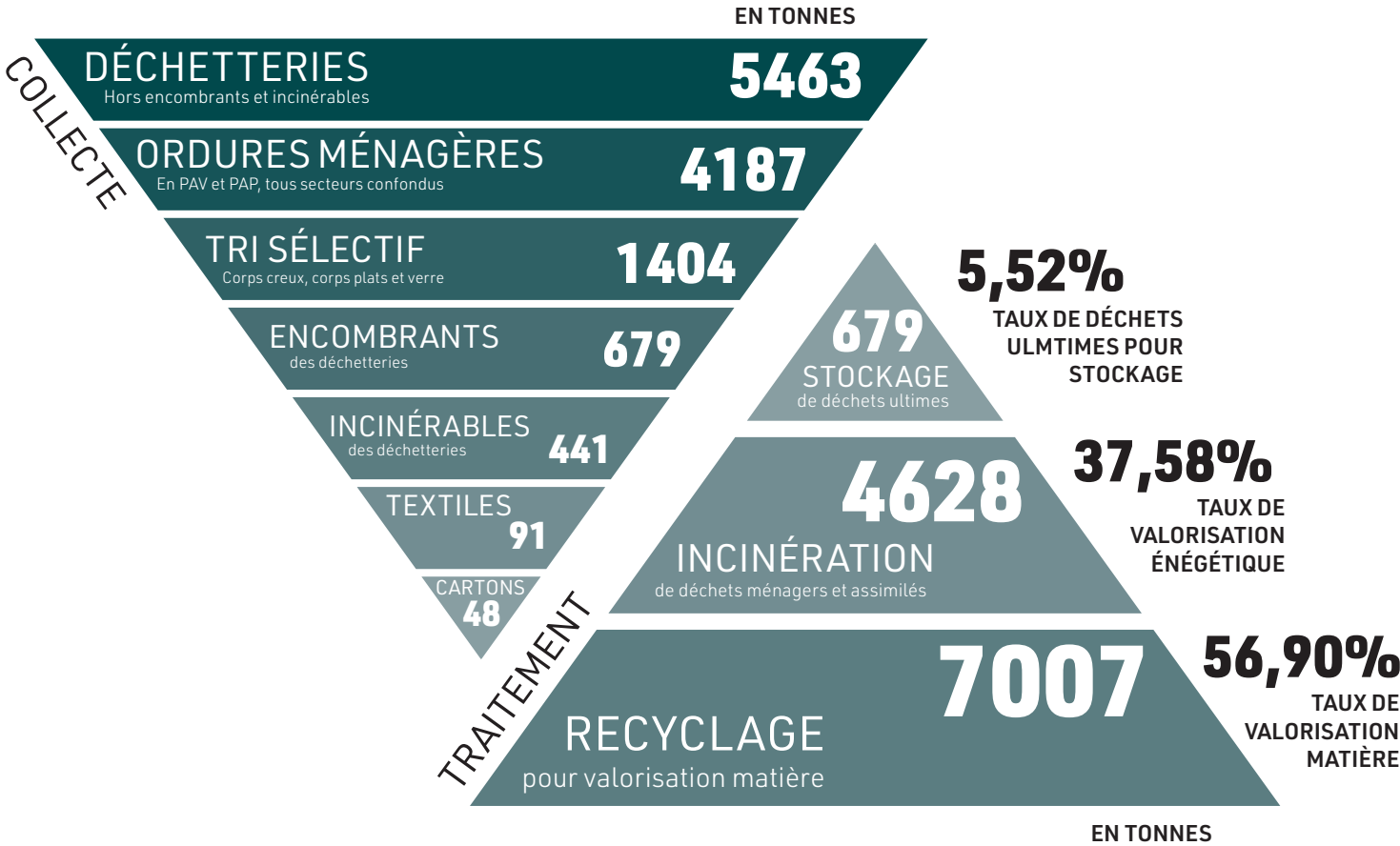


LA SYNTHÈSE DES FLUX

LES DÉCHETS COLLECTÉS EN QUELQUES CHIFFRES

	2021		2022		2023		Evolution 2022 - 2023	
	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	kg / hab	Tonnes	%
Tonnages collectés sur le territoire des Quatre Rivières	13391	673,42	12678	634,06	12315,66	609,41	-362,34	-2,9%
OM Porte à porte	4521	227,36	4264,74	213,29	3652	180,73	-612,36	-14,4%
OM Point d'Apport Volontaire (PAV)	312	15,69	364	18,20	535	26,46	170,72	46,9%
TRI Point d'Apport Volontaire (PAV) (2 flux)	1459,29	73,39	1389,73	69,50	1404	69,48	14,335	1,0%
Déchetteries	6990	348,3	6610	325,6	6584,19	325,80	-25,81	-0,4%
TLC	110,35	5,55	97,11	4,86	91,74	4,54	-5,375	-5,5%
Cartons professionnels	45,49	-	52,34	-	48,57	-	-3,77	-7,2%

LES TONNAGES ET LEURS TRAITEMENTS







LA COLLECTE DES DÉCHETS

Le service de gestion et de prévention des déchets de la Communauté de communes des Quatre Rivières pilote la politique déchets pour le compte des onze communes et assure l'intermédiaire avec les prestataires de gestion et de traitement des déchets.

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

LES DIFFÉRENTS FLUX TRIÉS

L'organisation du tri pour les particuliers diffère en termes de contenants, mais reste homogène en matière de consignes de tri selon les différents flux :

- Les emballages : bouteille, flacon, boîte de conserve, papier et cartons fins et de petite dimension...
- Le verre : pots et bocaux
- Les ordures ménagères résiduelles (OMR) : déchets restants après tri des ménages*

*hors déchets spéciaux et encombrants (voir chapitre consacré aux déchetteries)

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par le syndicat de traitement.

LES MODES DE COLLECTE PAR FLUX

L'organisation de la collecte pour les ordures ménagères résiduelles diffère selon les secteurs : en porte-à-porte ou en apport volontaire. La collecte des déchets recyclables (emballages et verre) est exclusivement réalisée par apport volontaire.

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire. Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite. Concernant le ramassage du tri sélectif, le ramassage se fait pour l'ensemble du territoire en points d'apport volontaire. Pour cela, des conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés sont mis à disposition sur des lieux de vie et de passage. Les usagers doivent séparer les matières en deux flux : les emballages plastiques et aluminium, papiers et cartons dans les conteneurs jaunes, et le verre (pots, bouteilles et bocaux) dans le conteneur vert.

A ce jour, il n'existe aucun ramassage en porte à porte-à-porte pour le tri sélectif.

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, sous un abri situé au centre de la commune qui dessert une majorité des habitants, alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune. Ce point a été transformé en conteneurs semi-enterrés en avril 2023.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

89 Points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur le territoire:

- Les 85 conteneurs d'OM sont répartis sur 46 de ces points
- Certains PAV ne proposent que le tri du verre : 6 conteneurs verre seulement

CITEO recommande d'avoir point de tri pour 300 habitants en zone rural et un point de tri 250 habitants en zone urbaine. **La Communauté de commune des Quatre Rivières atteint presque cet objectif avec un point de tri pour 336 habitants en moyenne.**

FRÉQUENCES DE COLLECTE OMR

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Il existe des exceptions :

- * Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux (les semaines paires) le vendredi.
- * Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence «Déchets» par la Communauté de communes des Quatre Rivières au 1^{er} janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes :
 - Points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets,
 - Nature de l'activité de l'établissement,
 - Activités soumises à une forte saisonnalité.

Un secteur de collecte sur le massif des Brasses a été intégré aux circuits de collecte en porte-à-porte existants au 1^{er} janvier 2020. Il permet de collecter les ordures ménagères dans le hameau des places et sur le massif des Brasses. Cette collecte a été interrompue suite à la pose de conteneurs de pré-collecte aériens sur le massif des brasses en décembre 2023.

**« Je me gare,
je dépose mes
déchets et je
repars »**

FRÉQUENCES DE COLLECTE TRI SÉLECTIF

La Communauté de communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société ECO. DÉCHETS est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2023 (lot n°2). Sur ce secteur, les conteneurs d'emballages sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate d'une déchetterie, lieu de passage, carrefour routier) peuvent être collectés jusqu'à neuf fois par mois.

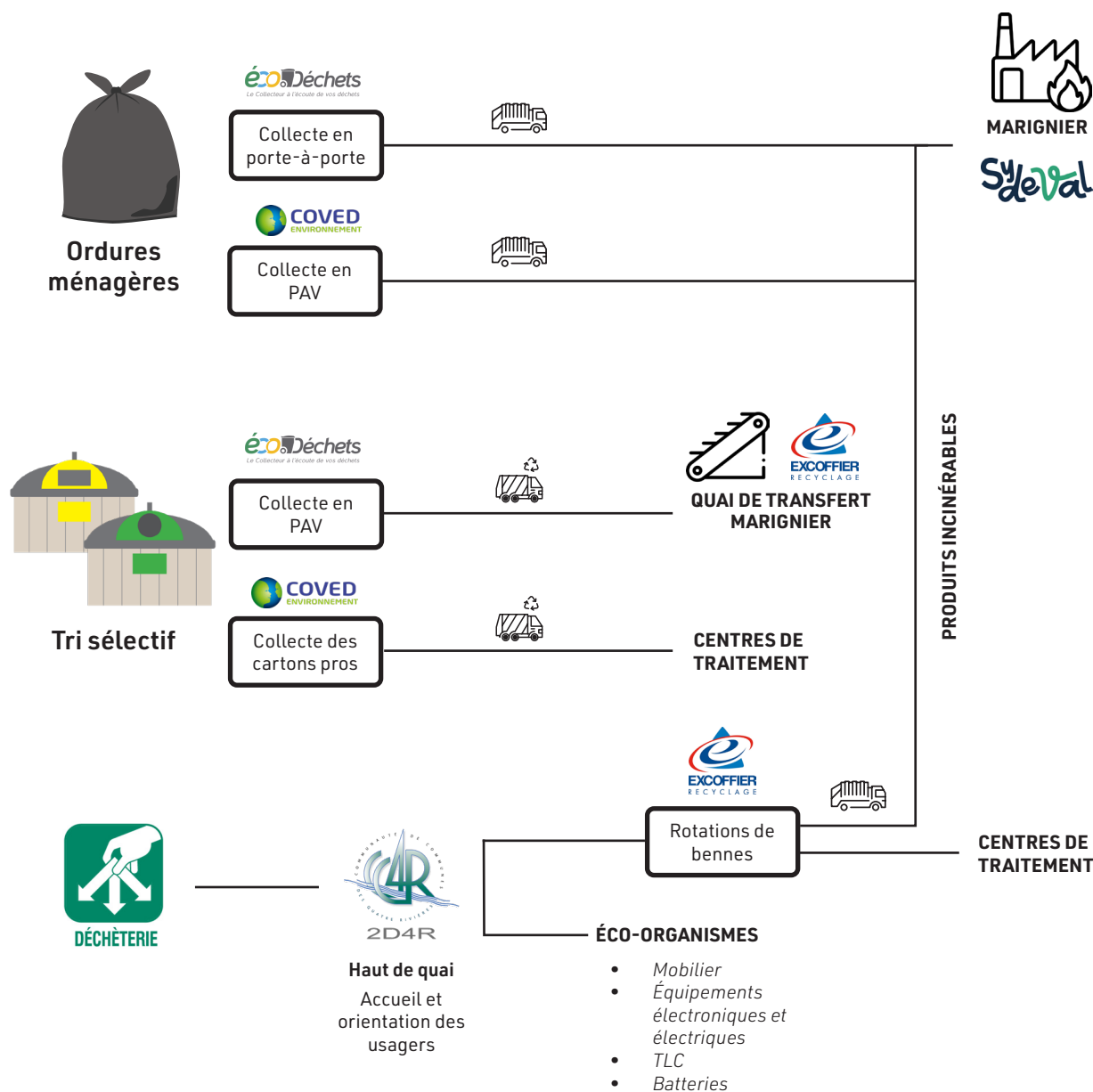
LA COLLECTE

87,23% EN PORTE À PORTE

12,77% EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



LE CIRCUIT DES DÉCHETS 2023



LES COLLECTES SPÉCIFIQUES



48,57 TONNES
COLLECTÉES ET
VALORISÉES



COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS

En amont du transfert de la compétence «Déchets» à la Communauté de communes des Quatre Rivières au 1^{er} janvier 2015, il existait une collecte de cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la communauté de communes a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois toutes les deux semaines, le vendredi matin. Fin 2032, elle concerne 57 professionnels, situés dans des zones d'activités sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour et Peillon.

L'intercommunalité assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2023 (lot n°3). Ce marché prend fin le 31 décembre 2026.



465 TONNES
COLLECTÉES
DEPUIS 2015

COLLECTE DES TEXTILES

La collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) est assurée par Tri-Vallées. Elle se fait par le biais de bornes textiles implantées dans des emplacements stratégiques du territoire (1 à 3 par commune). Les bornes implantées depuis novembre 2017 ont permis de collecter 465,74 tonnes de textiles depuis leur implantation.

BILAN DE LA COLLECTE

Le bilan de la collecte présente les chiffres clés et les évolutions des différentes collectes de déchets du territoire.

- 9,5%
DU TONNAGE GLOBAL
DES OMR

En 2023, les difficultés de ramassage avec le prestataire ECO.DÉCHETS ont eu une influence sur les chiffres puisque les collectes manquées d'emballages ont vu un net report des emballages papiers / cartons et aluminium dans les poubelles des ordures ménagères les cinq premiers mois.

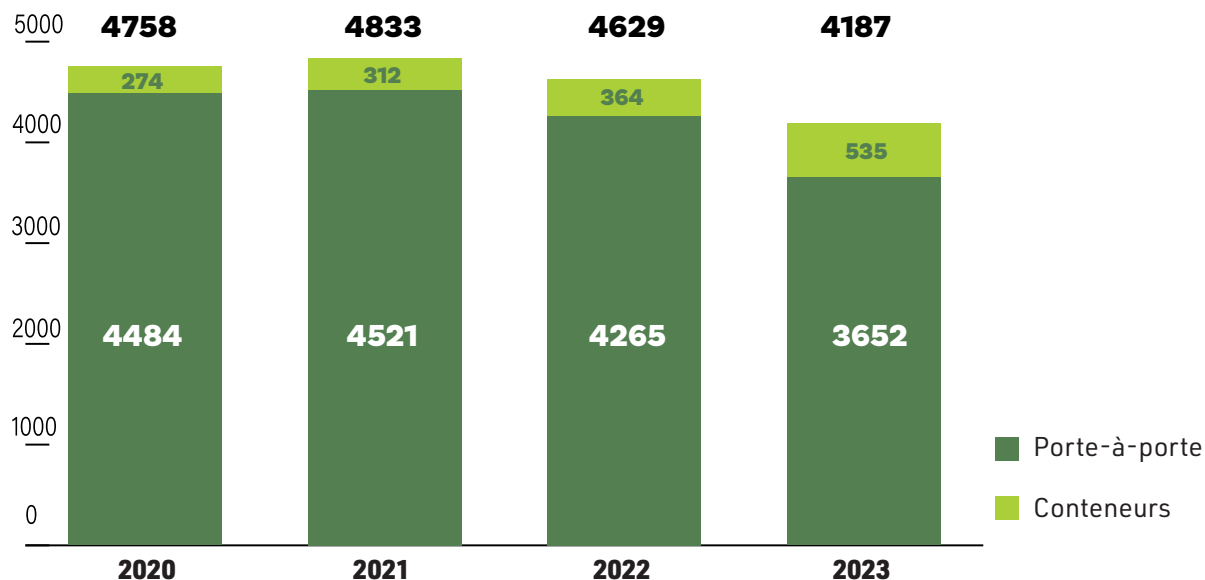
Une tendance générale s'inscrit à l'échelle des quatre EPCI adhérents au Sydeval pour la compétence traitement, puisque nous constatons une baisse des tonnages d'ordures ménagères sur l'ensemble des territoires allant de - 7 % jusqu'à -12 % (**-9,5 % en Quatre Rivières**).

Les bilans de collecte sont présentés en global, pour les onze communes.

BILAN DE LA COLLECTE OMR

RÉPARTITION DE LA COLLECTE OMR

EN TONNES

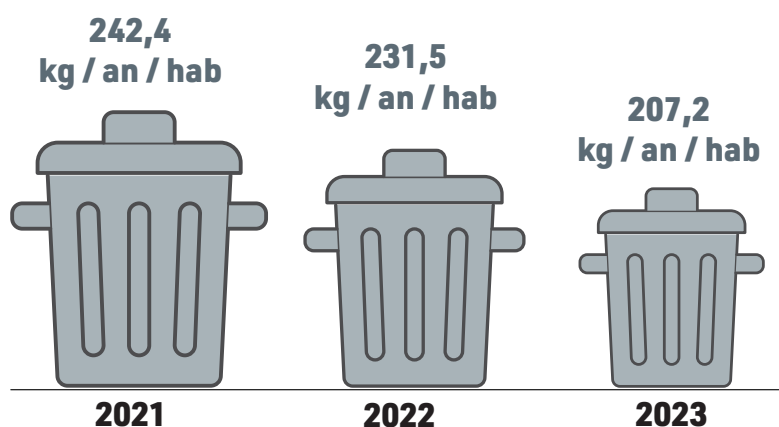


NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES SUR LE TERRITOIRE

Soit, pour le porte-à-porte, une différence de -613 tonnes entre 2022 et 2023.
La collecte en points d'apport volontaire a augmenté de +46,9 % en tonnes entre 2022 et 2023.

4 187
TONNES COLLECTÉES

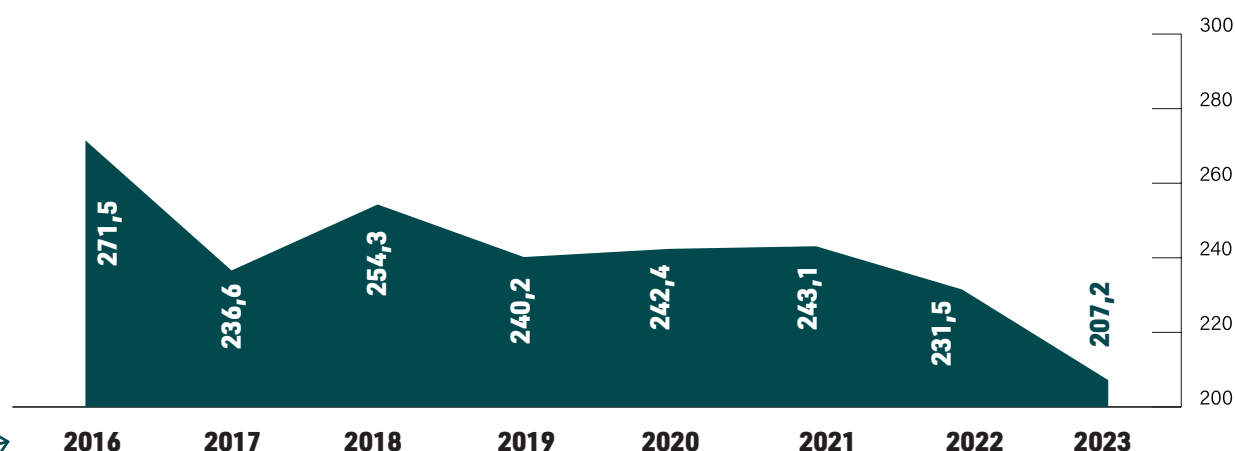
ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'OMR PAR HABITANT ET PAR AN



De 2015 à 2023, la baisse cumulée est de -63,3 kg / hab., soit une évolution depuis la reprise de la compétence de - 23,68 % du poids des ordures ménagères produits par les habitants du territoire.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 216 kg / habitant INSEE en 2022, avec une baisse de -17 % depuis 2010.

source : ORDEC en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse Données 2022, Enquêtes 2023



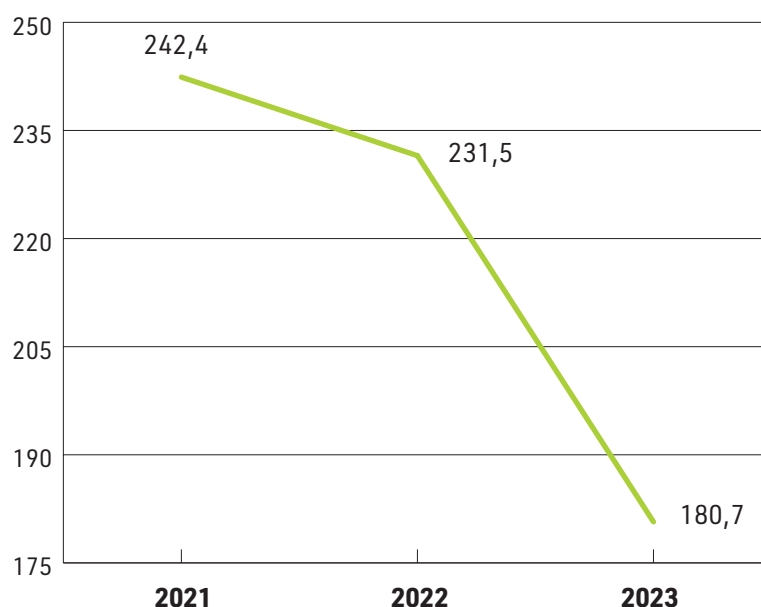
ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'OMR TOTALE (PAV+PAP) COLLECTÉE PAR HABITANT ET PAR AN

Concernant les tonnages collectés en 2023, la tendance générale est la baisse de production.

Cette évolution peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

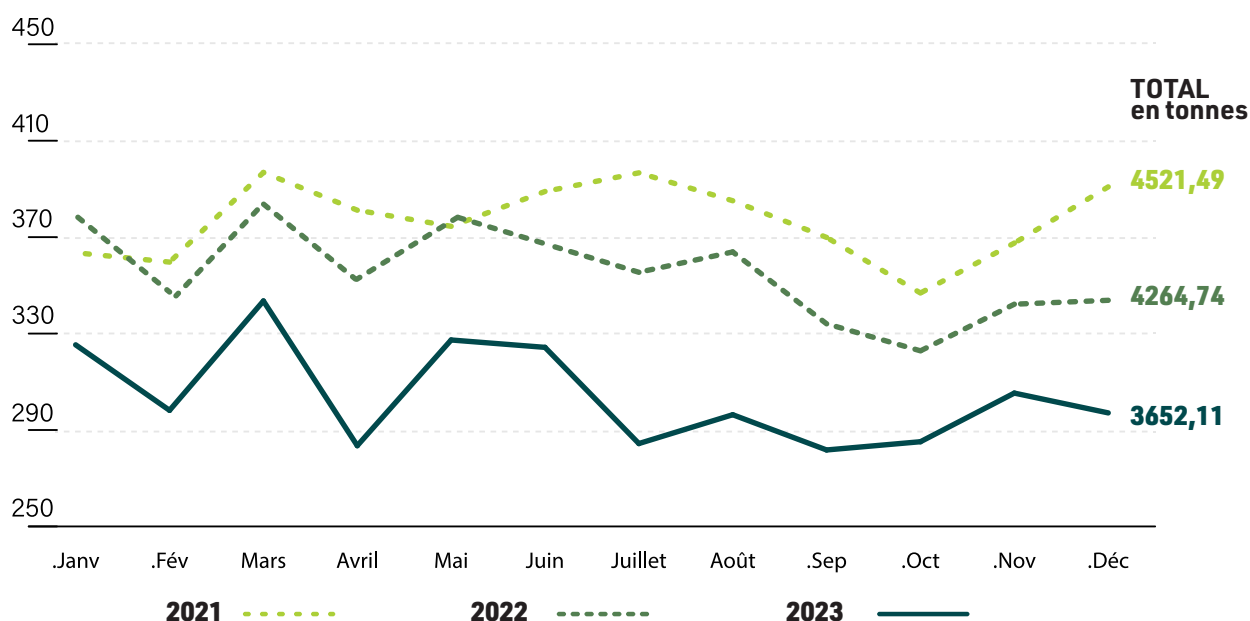
- Les problèmes de collecte en début d'année 2023 ont pu engendrer un transfert des ordures ménagères vers les territoires voisins ;
- Faible augmentation de la population ;
- Crise économique marquée avec une forte hausse de l'inflation, qui peut engendrer un changement de comportement dans la consommation des ménages (moins de jetable, plus de durable) ;
- Forte communication liée aux extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages qui ont pu retirer une partie recyclable des poubelles d'ordures ménagères.

OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE 1/2



OMR EN KG / AN / HAB COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE

OMR COLLECTÉES EN PORTE À PORTE 2/2



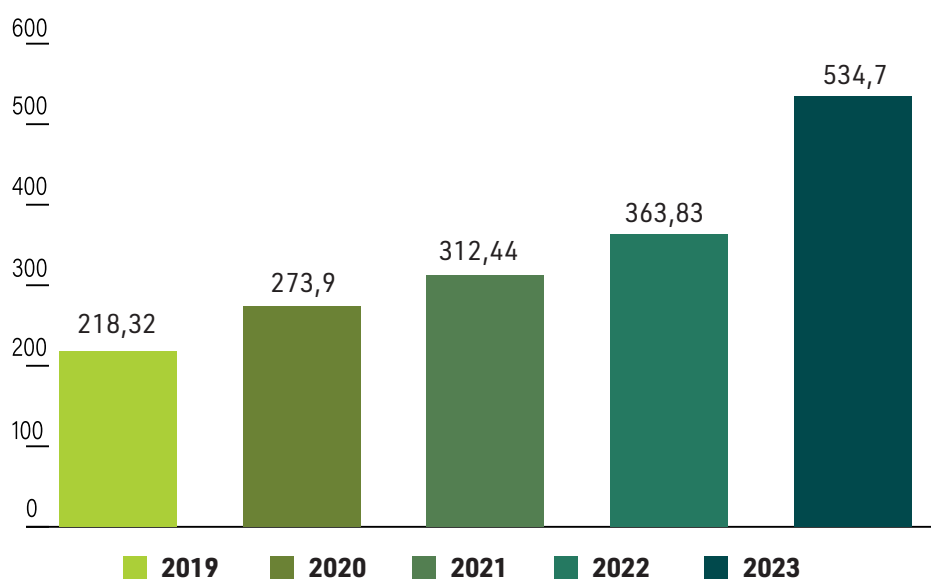
NOMBRE DE TONNES OMR COLLECTÉES PAR MOIS EN PORTE-À-PORTE

NOTA BENE

Au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

OMR COLLECTÉES EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

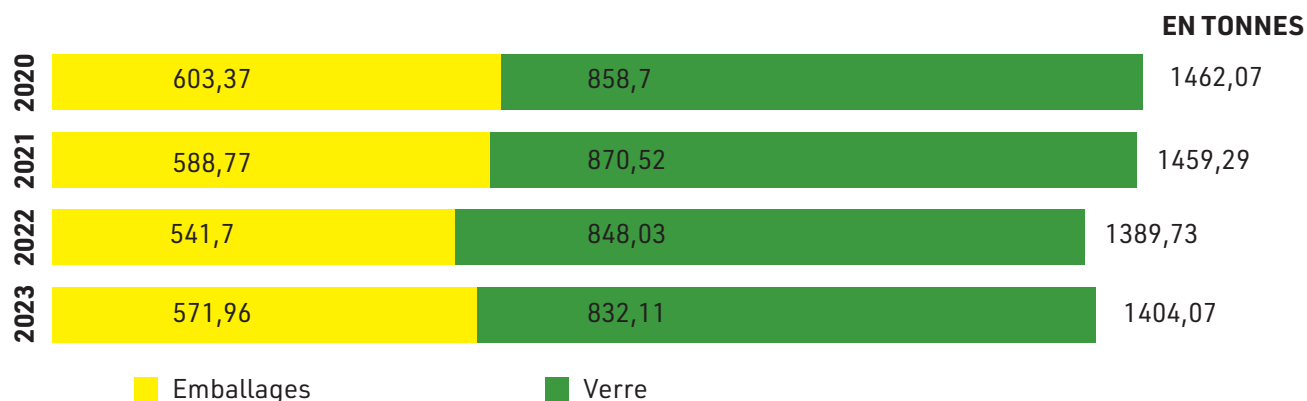
Soit une variation du tonnage ramassé en conteneurs de +46,97 % contre +16,45 % par rapport à l'année 2022.



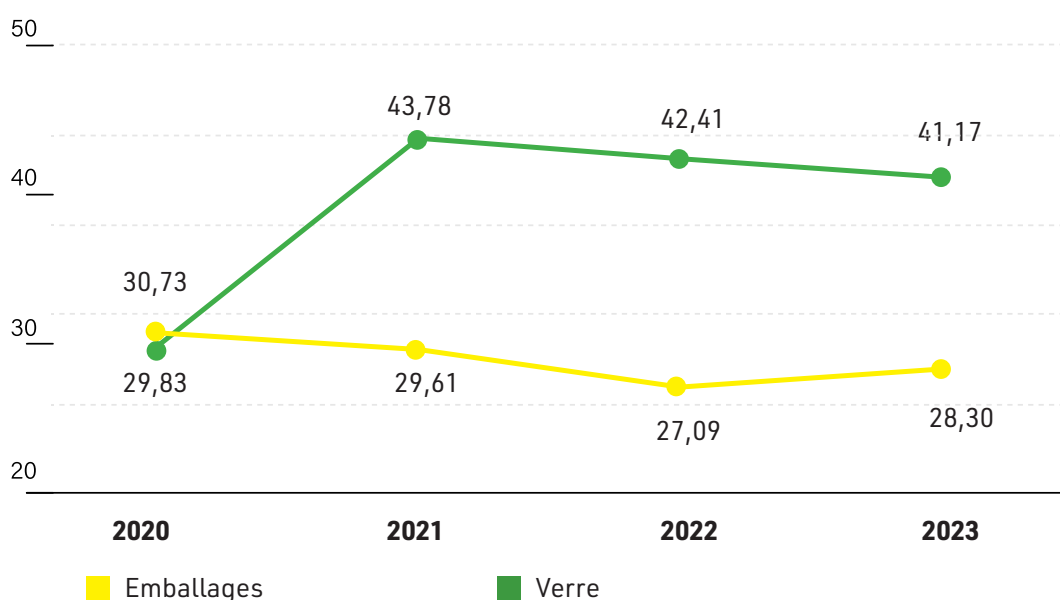
TONNAGE COLLECTÉ EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

BILAN DE LA COLLECTE TRI

BILAN COLLECTE DES CONTENANTS GLOBAL



EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



EVOLUTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN KG / HAB / AN

ZOOM SUR...

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 88 kg / habitant INSEE en 2022, avec une augmentation de + 9 % depuis 2010.

source : ORDEC en Auvergne-Rhône-Alpes - Synthèse
Données 2022, Enquêtes 2023

L'objectif attendu est de + 4 kg / hab. / an (selon CITEO) n'est pas atteint.

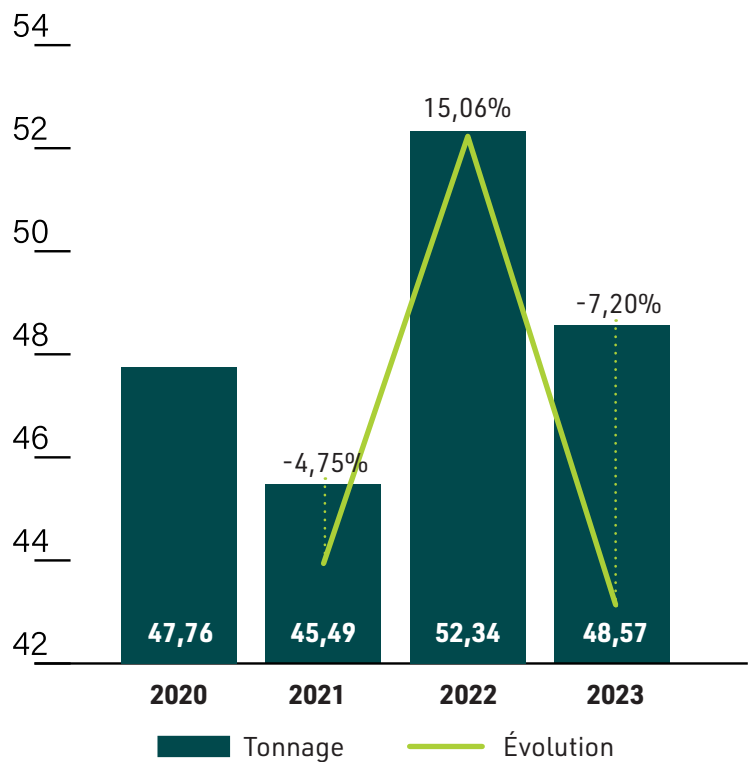
Par contre, nous avons une stabilisation parfaite du poids en kg / hab. / an entre les années 2022 et 2023, qui peut s'expliquer de plusieurs façons :

- Une augmentation de + 30 tonnes d'emballages entre 2022 et 2023, expliquée par la mise en place des extensions des consignes de tri, et ce, malgré de nombreux

problèmes de ramassage en début d'année 2023 qui ont pu voir un report des emballages dans les ordures ménagères ou vers les territoires voisins.

- Une perte de 16 tonnes de verre entre 2022 et 2023 qui peut être due à l'inflation et à la baisse de consommation des ménages.
- Une augmentation de la population de + 1 % qui équilibre le poids total du tri sélectif (emballages + verre).

BILAN COLLECTE CARTONS DES PROFESSIONNELLS

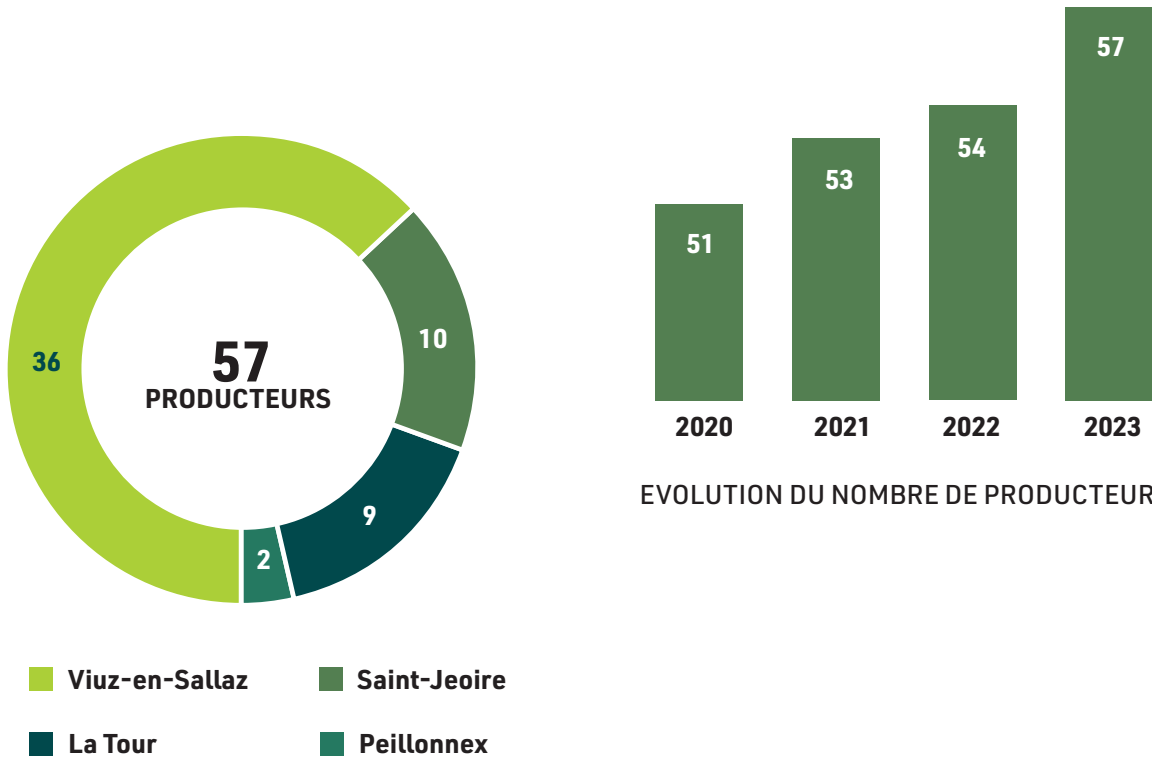


On observe une diminution du tonnage de - 7,20 % entre 2022 et 2023. Cette évolution du tonnage n'est pas corrélée avec l'intégration de la commune de Fillinges dans le dispositif de ramassage.

Elle s'explique par :

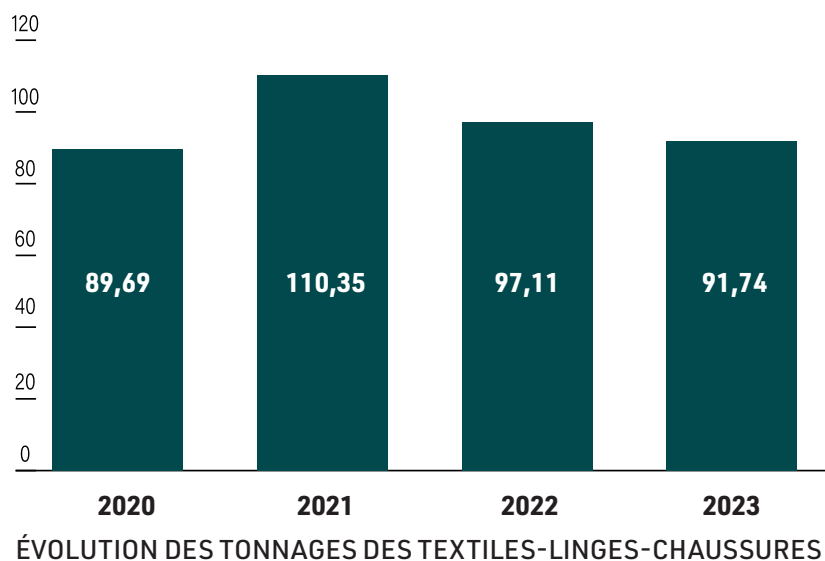
- Baisse générale de la consommation et de la productivité des entreprises ;
- Très peu de nouveaux contrats de redevance spéciale en 2023 ;
- Évolution du règlement de la redevance spéciale en 2023 avec la prise en charge financière de la collecte des cartons des professionnels par les professionnels. Cette collecte était auparavant gratuite pour les professionnels et entièrement prise en charge par les Quatre Rivières.

ÉVOLUTION DU TONNAGE DES CARTONS DE PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

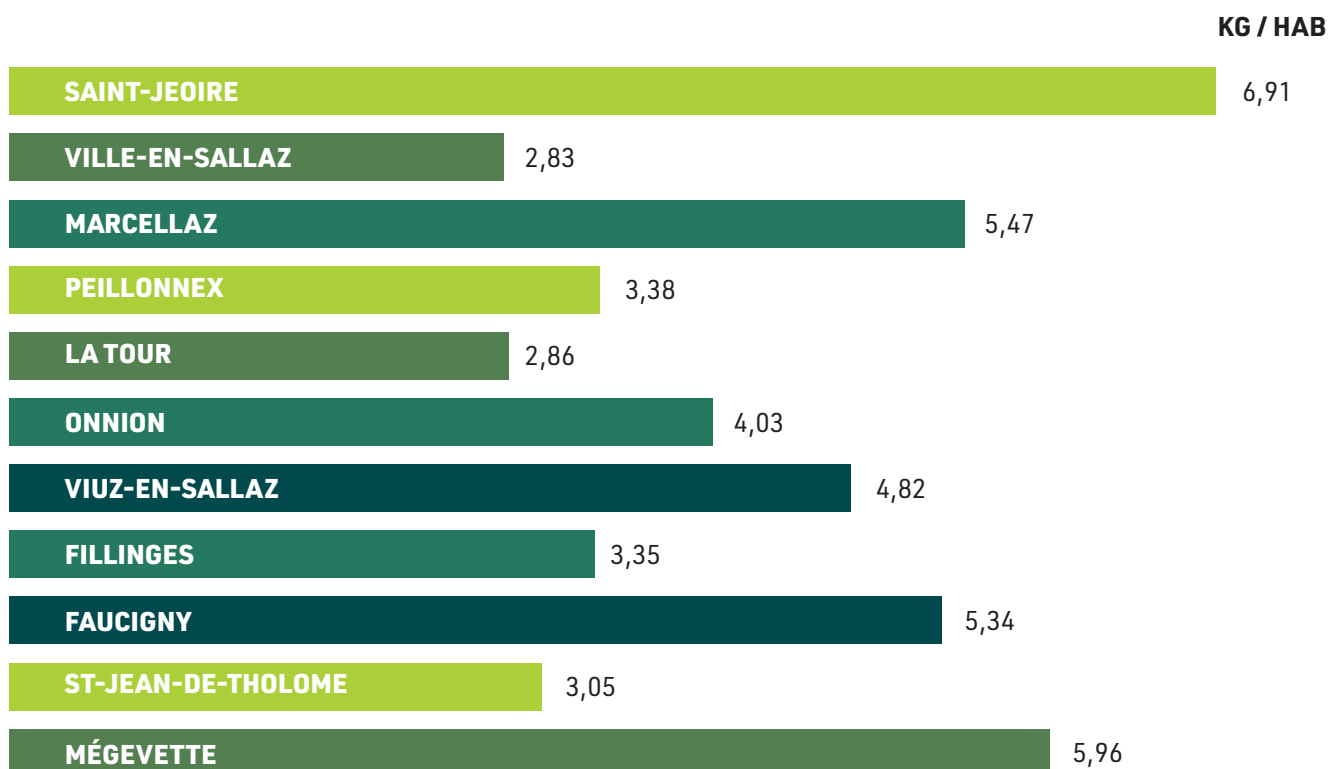


NOMBRE DE PRODUCTEURS DE CARTONS PAR COMMUNES

COLLECTE DES TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES (TLC) AVEC TRI-VALLÉES



En 2023, les bornes textiles ont permis de collecter 91,74 tonnes de TLC, soit 5,38 tonnes de moins qu'en 2022, soit une diminution de -6,54 %.



RÉPARTITION DE LA COLLECTE TEXTILE 2023 EN KG / HAB PAR COMMUNES

LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques qui ne sont pas collectés en porte-à-porte. Les déchetteries intercommunales visent à recueillir les « déchets occasionnels des ménages » par opposition aux « ordures ménagères » collectées en porte-à-porte et ceux des professionnels.

LES DÉCHETTERIES INTERCOMMUNALES

La Communauté de communes des Quatre Rivières met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries.

Les déchetteries du territoire sont situées sur les communes :

- **de Saint-Jeoire**, zone d'activité La Pallud ;
- **de Viuz / Peillonex**, zone d'activité des Tattes.

La déchetterie de Saint-Jeoire

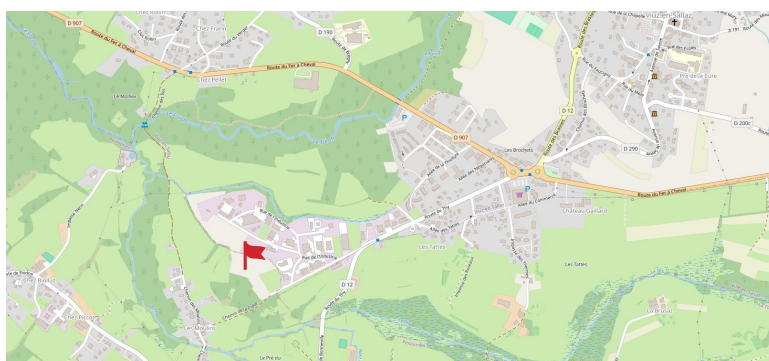
est un équipement récent, mis en service en juillet 2019 en remplacement de la déchetterie sur plateforme métallique qui était installée dans les locaux des services techniques de la commune de Saint-Jeoire.

La déchetterie de Viuz / Peillonex

a ouvert ses portes en novembre 2022 avec en parallèle la fermeture définitive de la déchetterie de Fillinges. Cette nouvelle déchetterie permet un accueil du public et des professionnels optimisés sur des quais situés en hauteurs. De plus, son emplacement au cœur du territoire des Quatre Rivières permet un accès facilité à une plus grande part de la population intercommunale.



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JEOIRE



ACCÈS À LA DÉCHETTERIE DE VIUZ / PEILLONNEX

2 DÉCHETTERIES

53,46%

DU TONNAGE TOTAL
EST COLLECTÉ EN
DÉCHETTERIES

**6584,2
TONNES**

325,8 KG / HABITANT

La quantité de déchets collectée en déchetteries représente 325,8 kg par habitant en 2023.

OPTIMISATION DE LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

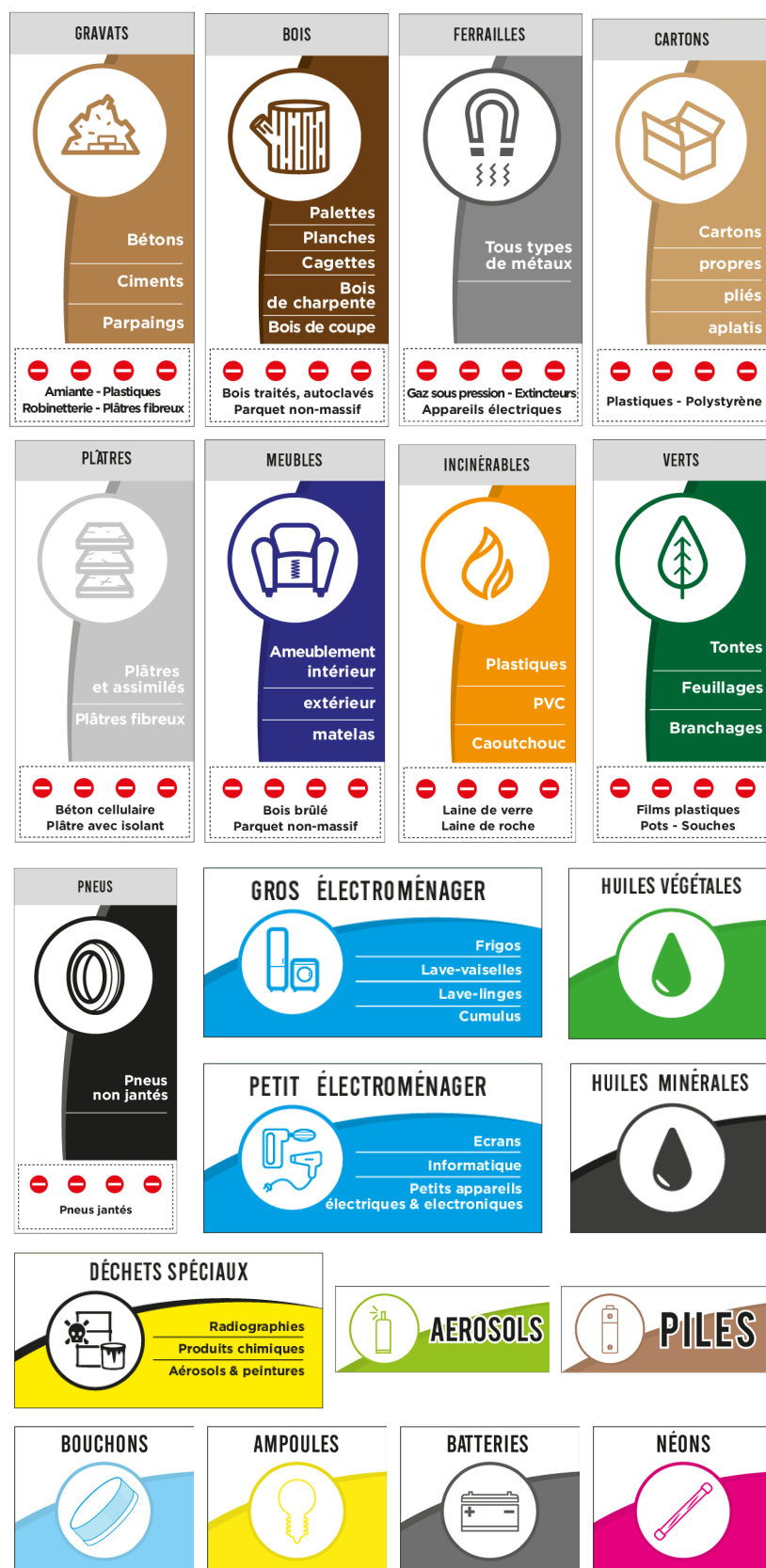
Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois, les encombrants et la ferraille...

LES DÉCHETS NON PRIS EN CHARGE

- Les ordures ménagères
- L'amiante
- Les bouteilles de gaz (pleines ou vides)
- Les extincteurs (pleins ou vides)
- Les médicaments et autres déchets de soins à risques infectieux
- Les boues de station d'épuration
- Les véhicules hors d'usage
- Les cadavres d'animaux
- Les plantes invasives
- Les munitions non explosées
- Les fusées de détresse et autres déchets pyrotechniques.

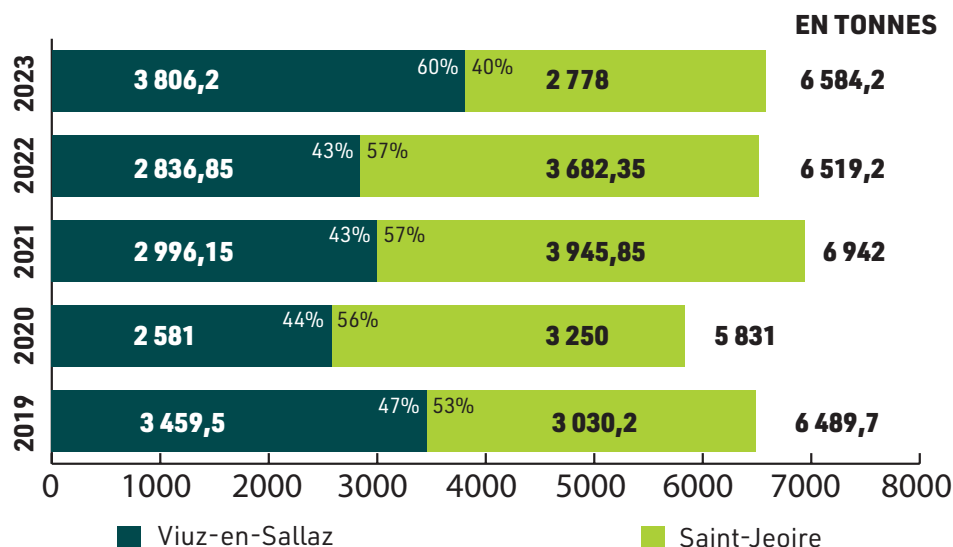


LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE



BILAN DES DÉCHETTERIES

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE



ÉVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE ET PAR AN

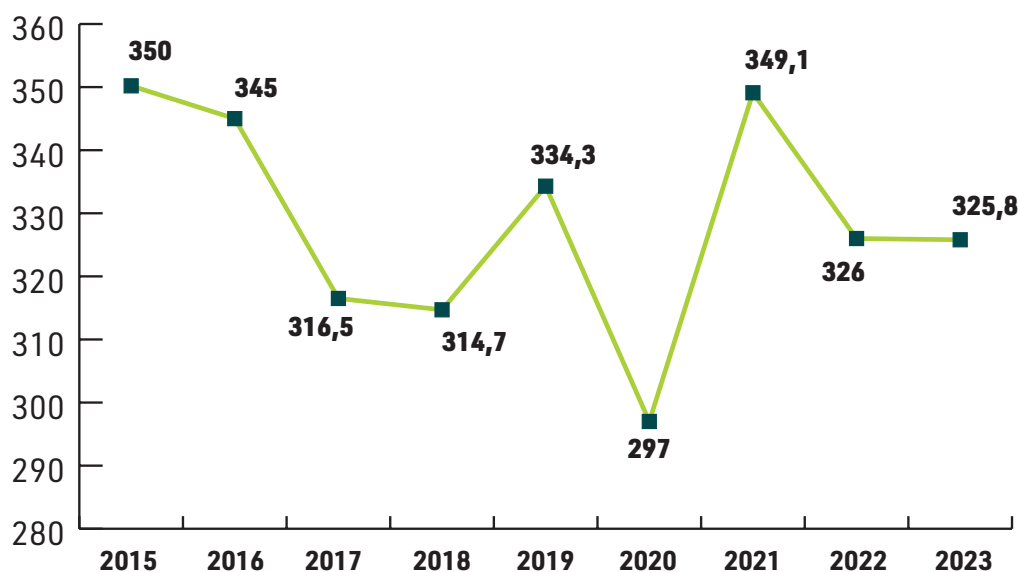
Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, un changement s'était opéré dans les quantités déposées par site. La déchetterie de Saint-Jeoire était préférée par le public pour sa facilité d'utilisation (dépose au sol, moins d'attente, ...) par rapport à celle de Fillinges.

Cette tendance n'est plus valable depuis l'ouverture de la déchetterie de Viuz / Peillonex, puisque 60 % des utilisateurs préfère cette déchetterie, située au centre du territoire des Quatre Rivières.

La quantité de déchets apportée en déchetterie par habitant présente une différence de - 0,2kg / an / habitant entre les années 2022 et 2023.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 213 kg / habitant INSEE en 2020 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes et dangereux compris.

Source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes - Enquête 2020.



ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ APPORTÉE EN DÉCHETTERIE EN KG / AN / HABITANT

Valeurs en tonnes	2021	2022	2023	Evolution 2021 - 2022
Mobilier	479,06	525,38	545,5	+4%
D3E	212,42	192,18	216,39	+13%
Néons et ampoules	0,82	1,36	0,83	-39%
Piles	2,47	2,57	2,89	+12%
TOTAL	694,77	721,49	765,61	+6%

MATIÈRES COLLECTÉES PAR LES ÉCO-ORGANISMES PAR TYPE DE DÉCHETS ET ÉVOLUTION

	Valeurs en tonnes	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Valorisation matière	Gravats	1385,3	1248,98	1323,09	+6%
	Bois	1053,12	985,38	925,36	-6%
	Ferraille	401,1	360,9	391,14	+8%
	Cartons	349,36	320,22	334,26	+4%
	Plâtre	158,56	148,62	152,78	+3%
	Huiles végétales	0	1,53	1,44	-6%
Valorisation énergétique	Encombrants	652,14	673,14	679,6	+1%
	Incinérables	464,58	463,26	441,12	-5%
	Pneumatiques	74,52	67,12	89,2	+33%
Traitement Physico- Chimique	DMS*	56,2	49,7	37,4	-25%
	Batteries	8,41	6,48	9,68	+49%
	Huiles minérales	16,35	10,39	13,32	+28%
Compostage	Déchets verts	1627,54	1462	1420,19	-3%
TOTAL		6247,18	5797,72	5818,58	+0,36%

* DMS : Déchet Ménager Spécial. peintures / vernis, aérosols, phytosanitaires, solvants non chlorés, solvants chlorés, acides, bases, produits non identifiés, radiographies, produits labo comburant, liquides incinérables

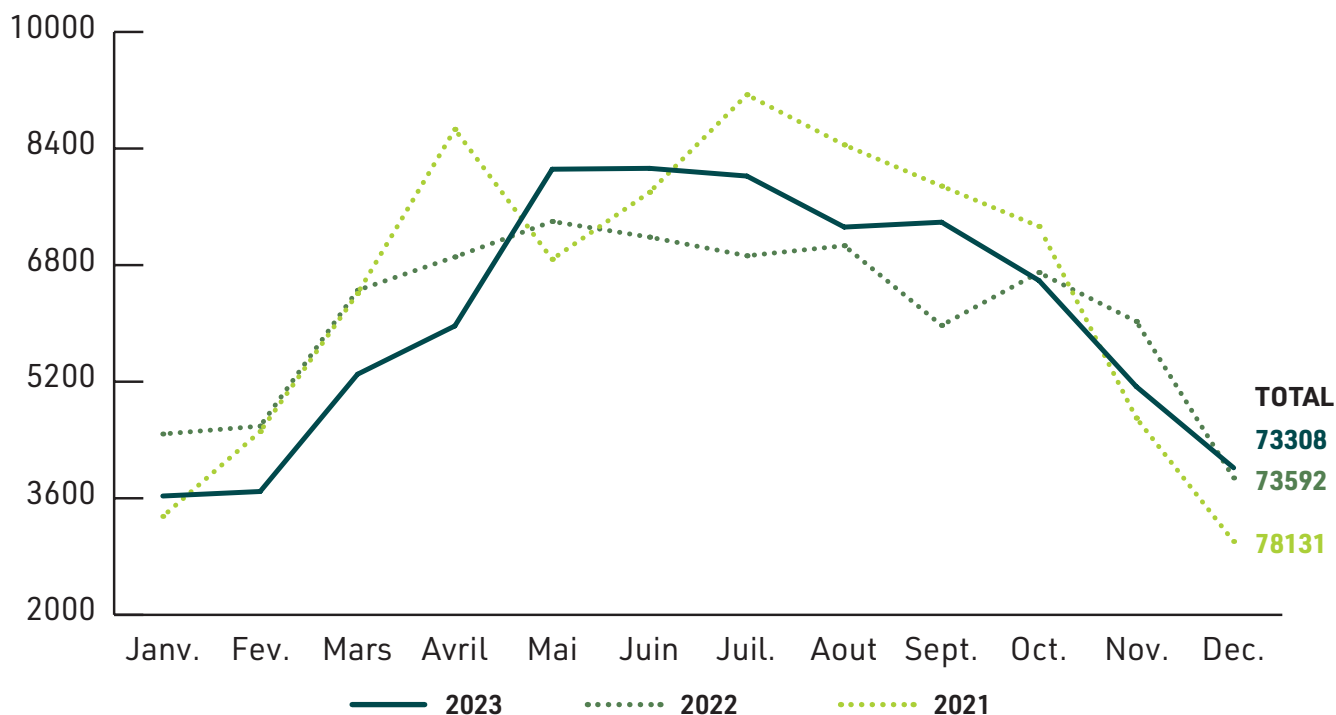
DÉCHETS PRIS EN CHARGE ET TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS ET TYPE DE TRAITEMENT

Valeurs en tonnes	2021	2022	2023	Evolution 2021 - 2022
TOTAL ÉCO-ORGANISMES	694,77	721,49	765,61	+6%
TOTAL CC4R	6247,18	5797,72	5818,58	+0,36%
TOTAL DES MATIÈRES COLLECTÉES TOUTES CONFONDUES	6941,95	6519,21	6584,19	1,0%

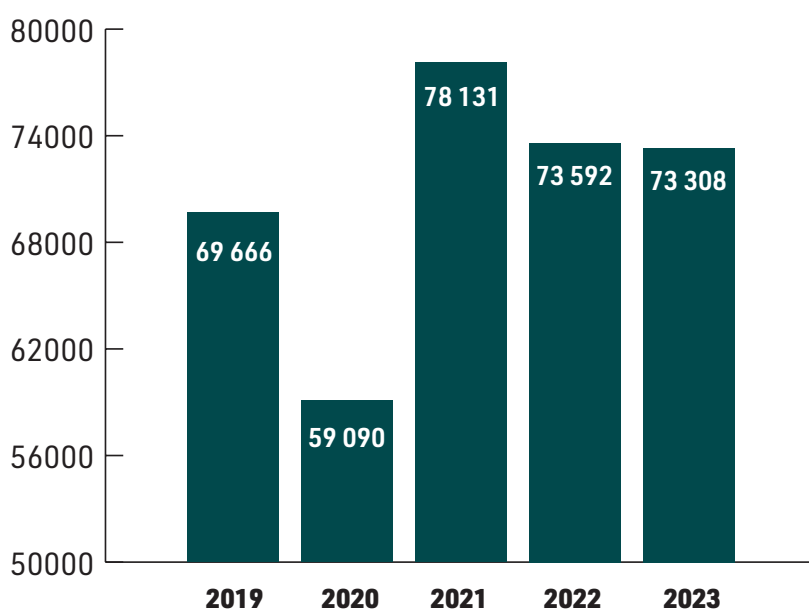
CONCLUSION DÉCHETS COLLECTÉS PAR TYPE DE PRISE EN CHARGE

FRÉQUENTATION DES SITES

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES DEUX DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE PASSAGES PAR MOIS



FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES EN NOMBRE DE VÉHICULES PAR AN

La saisonnalité des apports en déchetteries reste particulièrement marquée, avec un **pic de fréquentation lors des mois de mai, juin, juillet et août**. Des moyens humains supplémentaires sont parfois nécessaires lors de cette période pour faire face à l'afflux des passages (**jusqu'à 550 véhicules par jour et par site**) et aux congés des agents d'accueil.

On constate une stabilisation du nombre de passages sur les déchetteries au cours de l'année 2023 avec 284 passages en moins par rapport à l'année 2022 (soit - 0,4 %). De la même façon, la quantité de déchets apportée en kg / hab. / an se stabilise avec - 0,24 Kg par passage : 325,80 kg / hab. / an en 2023 contre 326,04 en 2022.

LES ROTATIONS

Les rotations sont assurées par le prestataire Excoffier Recyclage.

	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Cartons	150	141	103	-27%
Ferraille	82	82	63	-23%
Incinérables	134	133	113	-15%
Encombrants	160	151	127	-16%
Déchets verts	428	409	296	-28%
Bois	284	275	201	-27%
Pneumatiques	20	19	21	+11%
Gravats	240	233	216	-7%
Plâtre	46	43	30	-30%
TOTAL	1544	1486	1170	-21%

Soit une diminution de **-21 % du nombre de rotations en un an**. Cela est clairement dû à l'acquisition d'engins de manutention et de compaction des bennes.

En effet, ces derniers permettent aux gardiens de déplacer les bennes lorsqu'elles sont pleines, et d'écraser leurs contenus pour optimiser le poids chargé. De ce fait, les gardiens peuvent mieux anticiper les demandes de rotations en évitant de faire partir les bennes trop tôt pour éviter les débordements.

NOMBRE DE ROTATIONS PAR FLUX ET PAR ANNÉE

	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Cartons	2,329	2,271	3,245	+43%
Ferraille	4,891	4,401	6,209	+41%
Incinérables	3,467	3,483	3,904	+12%
Encombrants	4,076	4,458	5,351	+20%
Déchets verts	3,803	3,575	4,798	+34%
Bois	3,708	3,583	4,604	+28%
Pneumatiques	3,726	3,533	4,248	+20%
Gravats	5,772	5,36	6,125	+14%
Plâtre	3,447	3,456	5,093	+47%

De plus, le compactage plus rigoureux des bennes a largement contribué à **augmenter la performance**, puisque la Communauté de communes des Quatre Rivières a engagé une démarche en 2022 pour acheter un compacteur de benne à rouleau, livrés sur la déchetterie de Viuz/Peillonex en février 2023 et à Saint-Jeoire en juin 2023.

Cette performance est encore appelée à s'améliorer en 2024, puisqu'elle se fera sur une année complète d'exploitation.

POIDS MOYEN DES BENNES PAR ANNÉE



2 ROLLPACK

INVESTISSEMENT
372 245 € TTC

APPORT DES PROFESSIONNELS

SITE	NOMBRE D'USAGERS PROFESSIONNELS		TOTAL DES PASSAGES (EN NB)		TOTAL APPORTS (EN M3)		QUANTITÉ MOYENNE PAR PASSAGE (EN M3)	
	2022	2023	2021	2023	2022	2023	2022	2023
VIUZ/PEILLONNEX	62	99	405	884	631,1	992	1,56	1,12
SAINT JEOIRE	91	74	906	672	1074	759	1,19	1,13
TOTAL*	153	173	1311	1556	1705	1751	1,30	1,13

* La somme total ne correspond pas car certains professionnels utilisent les deux sites.

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les deux flux majoritaires. Sur la base de ces bons et des registres de fréquentation fournis par la SPL 2D4R les données suivantes ont été relevées.

Le nombre d'apports professionnels (1556 passages) comptabilisés en 2023 représente 2,12 % du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (73 308 passages), contre 1,78 % en 2022.

Les deux déchetteries nouvellement construites ont permis d'éviter les files d'attentes, et permettent de décharger facilement les gravats, les objets lourds et les encombrants. Grâce à ces avantages, on constate une augmentation du nombre de passages des véhicules professionnels qui utilisent le service. La météo a également pu jouer un rôle important, notamment sur les tonnages de déchets verts.

Un dispositif de pesée permet l'identification du tonnage apporté par les usagers particuliers ou professionnels à Saint-Jeoire. Cependant, afin de ne pas favoriser l'apport de déchets sur une déchetterie plus qu'une autre, et dans un souci d'équité, les tonnages des professionnels sont pesés à titre indicatif. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.



L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE

Je composte
j'ai tout compris

BON DE PARTICIPATION

Nom et Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Commune :
 N° de téléphone :
 Email :

J'accepte de participer à l'opération de compostage des bio-déchets sur le territoire de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R). Je souhaite recevoir un composteur et son bio-seau. Je joins un chèque* de trente euros TTC à l'ordre du TRESOR PUBLIC**.

Pour la mise en place du composteur à mon domicile, par les animateurs compostage, je renseigne mes disponibilités :

Lundi	☐ 9h00 / 12h00	☐ 14h00 / 18h00
Mardi	☐ 9h00 / 12h00	☐ 14h00 / 18h00
Mercredi	☐ 9h00 / 12h00	☐ 14h00 / 18h00
Jeudi	☐ 9h00 / 12h00	☐ 14h00 / 18h00
Vendredi	☐ 9h00 / 12h00	☐ 14h00 / 18h00

A retourner ou à déposer
à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Quatre Rivières
28 chemin de la Ferme SAILLET
74250 FILLINGS

*La responsabilité de la CC4R ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte de chèque, avant réception par les services de la CC4R.
 **En aucun cas, il n'est autorisé de réutiliser ce bon de demande, accompagné du titre de recette, avant de renseigner votre adresse email de manière fiable.

LES COMPOSTEURS

Les particuliers résidents sur les communes adhérentes au Sydeval peuvent bénéficier de l'achat d'un composteur à moindre coût (30 €) en remplissant un bon de participation, disponible en téléchargement sur le site de la Communauté de communes et du Sydeval.

Le Kit de compostage comprend :

- Un composteur en plastique de 450 litres (L = 79×79 cm, H = 105 cm) et son bio-seau de 10 litres,
- La livraison et l'installation du matériel à domicile,
- Des conseils d'utilisation donnés par l'animateur compostage,
- Un guide complet sur le compostage.

Depuis le commencement de l'opération en 2009, le syndicat a distribué 1538 composteurs sur les onze communes.

COMMUNES	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL DEPUIS 2009	NBR DE LOGEMENTS (INSEE 2021)	POURCENTAGE DES FOYERS ÉQUIPÉS
FILLINGS	0	0	0	5	14	19		
MARCELLAZ	4	2	3	9	2	103	487	21,15%
PEILLONNEX	1	1	3	2	1	155	608	25,49%
FAUCIGNY	2	1	0	0	6	79	319	24,76%
SAINT-JEAN DE THOLOME	1	1	3	3	14	124	548	22,63%
VIUZ-EN-SALLAZ	11	8	8	8	0	443	2383	18,59%
LA TOUR	2	1	1	1	2	95	544	17,46%
VILLE-EN-SALLAZ	0	1	0	1	4	80	445	17,98%
SAINT-JEOIRE	4	4	6	4	7	245	1847	13,26%
ONNION	3	2	3	2	6	143	1093	13,08%
MÉGEVETTE	0	0	0	1	0	52	470	11,06%
TOTAL	28	21	27	36	56	1538	8744	17,59%

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS

LE TRAITEMENT



Le traitement des déchets, opéré par différents de nos prestataires, se distingue entre incinération et valorisation.

INCINÉRATION

Pour assurer sa compétence «incinération», l'intercommunalité adhère au Sydeval, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier via un contrat de concession.

En 2023, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les **4628 tonnes collectées en porte-à-porte, en PAV et dans les déchetteries (incinérables)**. En 2023, l'usine d'incinération a traité pour les quatre Communautés de communes **34 536 tonnes, contre 34 010 tonnes en 2022**.

En 2023, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a coûté 137,91 € TTC

VALORISATION DU TRI SÉLECTIF

La compétence tri-valorisation des emballages est exercée par représentation substitution de l'intercommunalité auprès du Sydeval.

Le Sydeval met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Il est responsable des contrats avec l'éco-organismes CITEO (depuis 2017) qui soutient la filière de tri et de valorisation du tri ;
- Les emballages sont acheminés directement par ECO.DÉCHETS (en charge de la collecte pour le compte des Quatre Rivières) sur le quai de transfert de la société Excoffier Recyclage situé à Marignier, titulaire du marché public de tri auprès du Sydeval. Excoffier réalise l'acheminement vers un centre de traitement agréé, la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par Trigenium, sous-traitant de ECO.DÉCHETS eux-mêmes en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de communes, sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec CITEO.

VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'Excoffier Recyclage situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy).

Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Des « fiches produits » sont disponibles auprès des services pour connaître les lieux et les modes de traitement, ainsi que le type de valorisation.

% DE VALORISATION MATIÈRE	% DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	% TOTAL AVEC REFUS
92%	5%	3%
99%	1%	
100%		
10%	80%	10%
100%		
100%		
40%	60%	
100%		
Selon état des pneumatiques		
85%	15%	
100%		
100%		
30%	70%	
100%		
100%		
100%		
100%		
100%		
100%		
100%		

DÉCHET	LIEU(X) DE TRAITEMENT	MODE(S) DE TRAITEMENT	TYPE(S) DE VALORISATION
PLÂTRE	Placoplâtre (Chambéry)	Broyage	MATIÈRE
GRAVATS	Excoffier Recyclage (Chêne en Semine)	Concassage/Soufflage	MATIÈRE
CARTONS	Saica El (Laveyron)	Réincorporation dans le procédé de création du carton	MATIÈRE
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES	Excoffier Recyclage (Villy-le-Pelloux)/ UVE Locale(74)/Enfouissement(Satolas et Bonces)	Centre de tri haute performance/Valorisation en UVE/Enfouissement	MATIÈRE\ ÉNERGÉTIQUE\ ENFOUISSEMENT
INCINÉRABLES	UIOM (Marignier)	Incinération	ÉNERGÉTIQUE
DÉCHETS VERTS	Compostière de Savoie (Perignier)	Biodégradation	COMPOSTAGE
BOIS	CFP à Corbenay et NORSKE SKOG à Golbey	Pannotier/Valorisation en chaufferie Bois	ÉNERGÉTIQUE/ MATIÈRE
FERRAILLE	Excoffier recyclage (Groisy) et Acycléa (Saint Apollinaire)	Réincorporation dans le procédé de création du carton	MATIÈRE
PNEUMATIQUES	S-A-G-E environnement (Neschers)	Selon état des pneumatiques	RÉUTILISATION/ MATIÈRE/ ÉNERGÉTIQUE
BATTERIES	Recylex (Arnas)	Neutralisation/Extraction/ Réincorporation	MATIÈRE/ ÉNERGÉTIQUE
HUILES VÉGÉTALES	Trialp (Chambéry)	Réutilisation/Recyclage/ Méthanisation	BIOCARBURANT
HUILES MINÉRALES	Faure (Luzinay)	Régénération	RÉUTILISATION
DMS			
PEINTURES, VERNIS, PATEUX	Excoffier Recyclage (Chêne en Semine)	Déconditionnement/ déferrailage/tri	MATIÈRE/ ÉNERGÉTIQUE
ACIDES	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE
RADIOGRAPHIE	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE
AEROSOLS	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE
PRODUITS DE LABORATOIRE COMBURANT	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE
LIQUIDES INCINÉRABLES	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE
PRODUITS NON IDENTIFIÉS	Tredi (Salaize)	Incinération spécialisée	ÉNERGÉTIQUE

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE POUR CHACUN DES FLUX COLLECTÉS



INDICATEURS FINANCIERS

La synthèse financière résume les dépenses réparties par centre de coûts (collecte, exploitation des déchetteries, traitement et investissement) et les recettes qui permettent de financer le service Déchets.

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets sont en partie déléguées au travers de marchés publics, d'adhésion à des syndicats et de conventions.

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société COVED est titulaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le Sivalor par adhésion de l'intercommunalité au syndicat depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Traitement des OMR, tri-valorisation des emballages et des papiers recyclables et communication exercés par le Sydeval de la Région de Cluses (ex. Sivom) pour le secteur A et par le Sivalor (ex. Sidefage) pour le secteur B, par adhésion de l'intercommunalité à ces deux syndicats depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Convention de prestations de services publics entre l'intercommunalité et la SPL 2D4R pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1^{er} juin 2016 ;
- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets exercé par la société Excoffier Recyclage depuis le 1^{er} janvier 2020 (gestion du bas de quai des déchetteries) au 31 décembre 2023 ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillings depuis le 1^{er} février 2016 et depuis février 2020 pour celle de Saint-Jeoire ;
- Convention avec la SCOP Tri-Vallées le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire intercommunal et signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC le 21 décembre 2017 en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018 ;
- Convention avec COREPILE, pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs ;
- Convention avec l'association Bouchons 74 pour la

collecte des bouchons, dans un but économique et social ;

- Convention avec ESR pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, ainsi que les ampoules et les néons depuis début 2011 ;
- Convention avec Printerre pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression en décembre 2020 ;
- La commune de Fillings quitte le Sivalor et rejoint le Sydeval de la Région de Cluses au 1^{er} juillet 2022. Le territoire n'est plus décomposé en deux secteurs avec des collectes et un fonctionnement différencié ;
- Changement des noms des syndicats en fin d'année 2022. Le Sivom de la région de Cluses devient le Sydeval et le Sidefage devient le Sivalor ;
- Au 1^{er} janvier 2023, **mise en place opérationnelle des extensions des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages, et début de la collecte en multimatériaux** (mélange des emballages plastiques, papiers, cartons et aluminium) ;
- Au 1^{er} janvier 2023, début des prestations avec un nouveau prestataire ECO.DÉCHETS pour la collecte des ordures ménagères, des emballages et du verre. Ce changement inclus un changement des jours de ramassage pour les ordures ménagères en porte-à-porte ;
- En février 2023, **livraison du premier Rollpack sur la déchetterie de Viuz / Peillonex, puis livraison d'une seconde machine en juin 2023 sur la déchetterie de Saint-Jeoire**. Les résultats se font ressentir dès les premiers mois d'utilisation ;
- 1^{er} semestre 2023, de très nombreuses défaillances sont constatées auprès du prestataire de collecte ECO.DÉCHETS : manque de moyens humains et de moyens techniques qui génèrent énormément d'incidents de collecte. La situation se stabilise en juin 2023 ;
- Dernier trimestre 2023, **une consultation est lancée pour trouver un exploitant pour la partie « bas de quai » des déchetteries intercommunales**, puisque le marché en cours avec Excoffier Recyclage se termine au 31 décembre 2023.

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES DU SERVICE

	2022	2023
COVED	649 907 €	71 235 €
Eco.déchets	0 €	469 969 €
Excoffier	766 956 €	668 128 €
SPL 2d4r	162 182 €	224 445 €
SYDEVAL	680 798 €	699 495 €
SIVALOR (Sidefage)	87 675 €	0 €
Autres dépenses de fonctionnement	90 625 €	195 109 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 438 143 €	2 328 381 €

	2022	2023
Charges salariales	62 850 €	66 597,36 €
Investissement <i>Hors déchetteries</i>	148 885 €	1 204 431 €

POSTES DE DÉPENSES AU BUDGET GÉNÉRAL

Ces deux sections ne sont pas prises en compte dans le budget du service déchets. Elles sont comptabilisées dans le budget général.

PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2023

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

+ 175 300 €

2022

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

- 86 251 €

2021

ÉQUILIBRE DÉPENSES / RECETTES

- 115 825 €

Les investissements réalisés et les choix politiques et techniques entrepris par les élus ont permis pour la première fois d'équilibrer les dépenses et les recettes de fonctionnement. Ce gain est permis grâce aux éléments suivants :

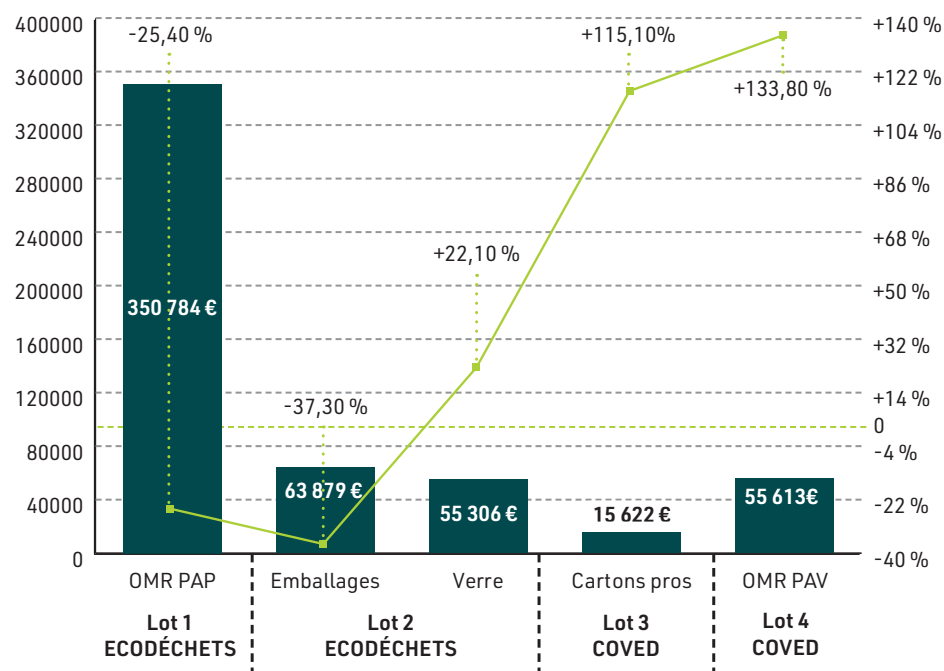
- Le prix très compétitif des prestations de collecte effectuées par ECO. DÉCHETS ;
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques d'emballages et collecte en multimatériaux ;
- Baisse de la quantité d'ordures ménagères produite sur le territoire ;
- Pose de conteneurs d'apport volontaire pour les ordures ménagères en remplacement des points de regroupements en bacs roulants ;
- Regroupements des secteurs A et B et adhésion à un seul syndicat de traitement pour les onze communes ;
- Diminution du nombre de rotations effectuées en déchetteries ;
- Optimisation du remplissage des bennes.

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT

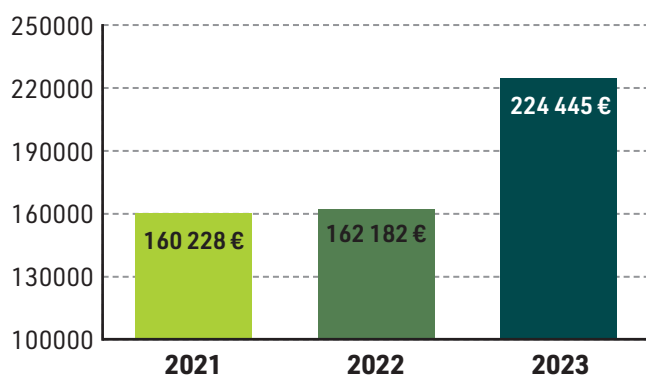
La Communauté de communes a versé à la société ECODÉCHETS un montant total de 469 969 €

■ 2023
— Répartition en %

EN EUROS

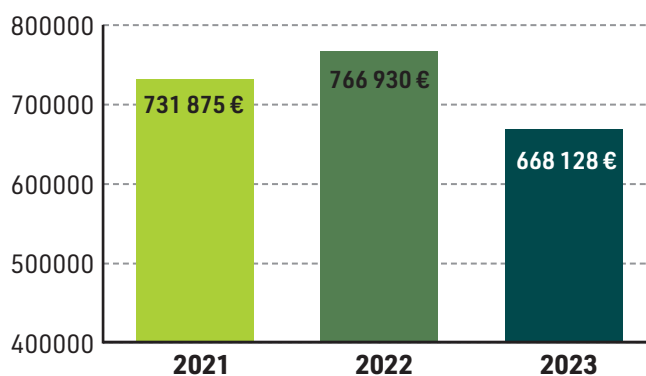


COVED - COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF



MONTANTS VERSÉS POUR LA SPL

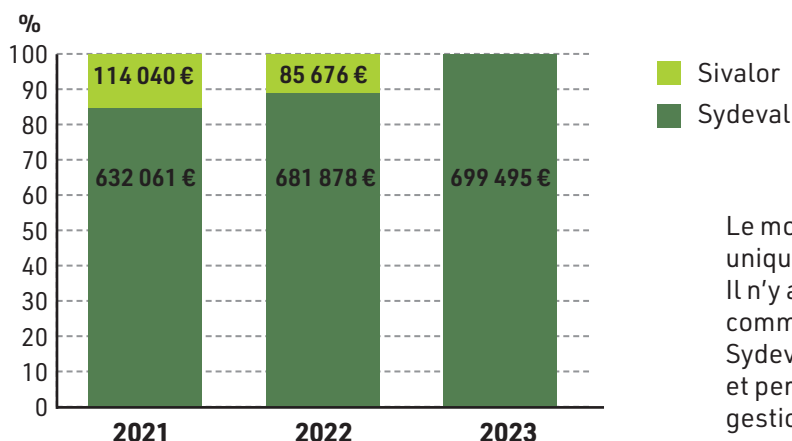
La Communauté de communes a versé à la SPL 2D4R un montant total de 224 445 € TTC. Cette dépense est associée aux ressources humaines, à la fourniture de matériels et d'équipements, à la fourniture d'eau et d'électricité et à la téléphonie.



MONTANTS VERSÉS À EXCOFFIER RECYCLAGE

La Communauté de communes a versé à la société Excoffier Recyclage un montant total de 668 128 € TTC (taux de TVA à 5,5%).

MONTANTS DES VERSEMENTS AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS



Le montant versé au Sydeval concerne uniquement le coût du traitement. Il n'y a pas de cotisation liée à la communication ni au tri sélectif car le Sydeval porte les contrats avec CITEO et perçoit des soutiens pour cette gestion.

MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

TEOM

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Lors du transfert de la compétence déchets en 2015, le Conseil Communautaire avait fait le choix de la TEOM, au vu de la diversité des situations de chaque commune et dans un souci de réalité opérationnelle de la mise en place d'un financement de la compétence déchets pour l'ensemble des foyers du territoire et sur un principe de solidarité du financement de cette politique. Afin de tenir compte des spécificités de chaque commune, notamment concernant la question des bases et au financement historique de la compétence, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer des taux différents selon chaque partie du territoire afin que malgré des situations différentes, chacun finance de manière équivalente

et le plus équitablement possible la gestion des déchets.

Néanmoins, la réglementation impose de définir un taux unique sur le territoire intercommunal. Les services de l'Etat ont laissé une période de 10 ans afin que la Communauté de communes puisse mettre ce taux unique en place, soit d'ici fin 2024. Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

C'est pourquoi les élus communautaires ont fait le choix en 2021 d'entamer un lissage progressif des taux de TEOM (délibération 20210315_04) vers un taux unique de 10% pour 2024.

Les bons résultats financiers de 2023 ont permis aux élus de modifier cette délibération et de **viser un taux de TEOM unique pour toutes les communes de 9,5 % en 2024.**

La commune de Mégevette fait exception à cette règle. Elle profite d'un zonage avec un taux de TEOM plus bas. Cette particularité se justifie puisque cette commune ne bénéficie pas de la collecte en porte-à-porte « classique ». Une grande majorité des habitants se déplacent vers des points d'apport volontaire pour déposer eux-mêmes les déchets dans des conteneurs prévus à cet effet. Les habitants desservis par le ramassage en porte-à-porte n'ont qu'un passage lors des semaines paires.

Ce dispositif permet une économie sur le coût de collecte à l'échelle de la commune, il est ensuite transposé à travers un taux de TEOM préférentiel : 8,84 % à l'horizon 2024.

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (20 mars 2023) et les taux votés, le montant total attendu était environ 2 276 960 €.

Une révision des bases fiscales a augmenté le produit perçu de + 38 739 €.

Communes	Bases	Taux 2023
Faucigny	891 887	9,43%
Fillinges	4 894 444	9,51%
Marcellaz	1 298 360	9,62%
Mégevette	692 979	8,64%
Onnion	1 696 447	9,46%
Peillonex	1 789 167	9,56%
Saint-Jean	1 333 760	9,52%
Saint-Jeoire	3 505 109	9,88%
La Tour	1 214 348	9,80%
Ville-en-Sallaz	929 130	9,84%
Viuz-en-Sallaz	6 054 736	9,35%

2021

1 837 917 €

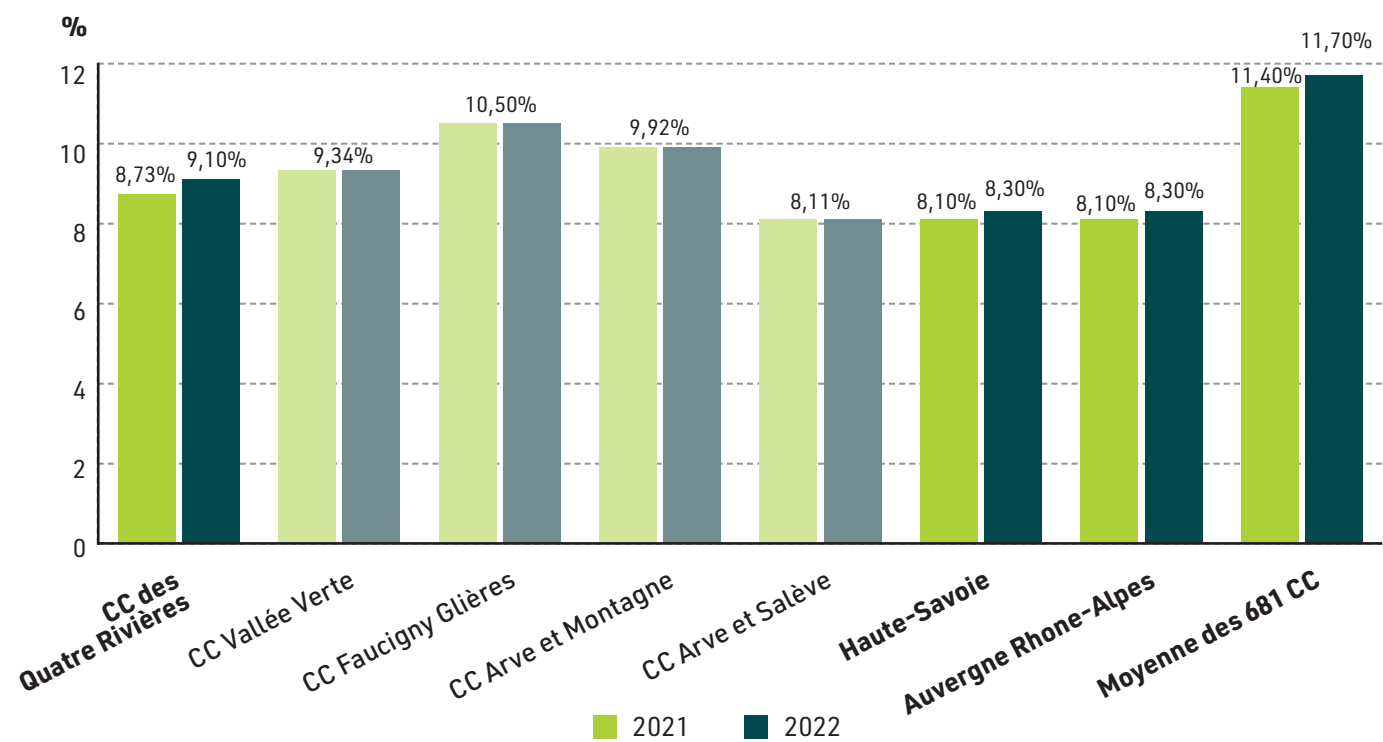
2022

2 018 691 €

2023

2 319 699 €

RECETTES DE LA TEOM PAR ANNÉE



Source du diagramme : ADEME – Fiche diagnostic de la TEOM 2021

TAUX MOYENS TEOM 2021-2022

Comparatif des taux de TEOM de la Communauté de communes à l'échelle départementale, régionale et nationale.

	2022	2023
TEOM	2 018 691 €	2 319 190 €
Redevance spéciale et régie	104 363 €	71 351 €
Tri sélectif - Sydeval	87 418 €	0 €
OCAD3E	15 933 €	17 428 €
Eco Mobilier	15 482 €	15 551 €
Excoffier (revente déchetterie)	110 004 €	73 548 €
Autres recettes	0 €	6 613 €
TOTAL RECETTES	2 351 891 €	2 503 681 €

PRINCIPALES RECETTES

Soit une augmentation de +6,45 % des recettes entre les 2 années.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ASSIMILÉS

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, des dispositions financières et des dispositions d'application de la redevance spéciale.

Depuis 2017, les tarifs sont fixés par :

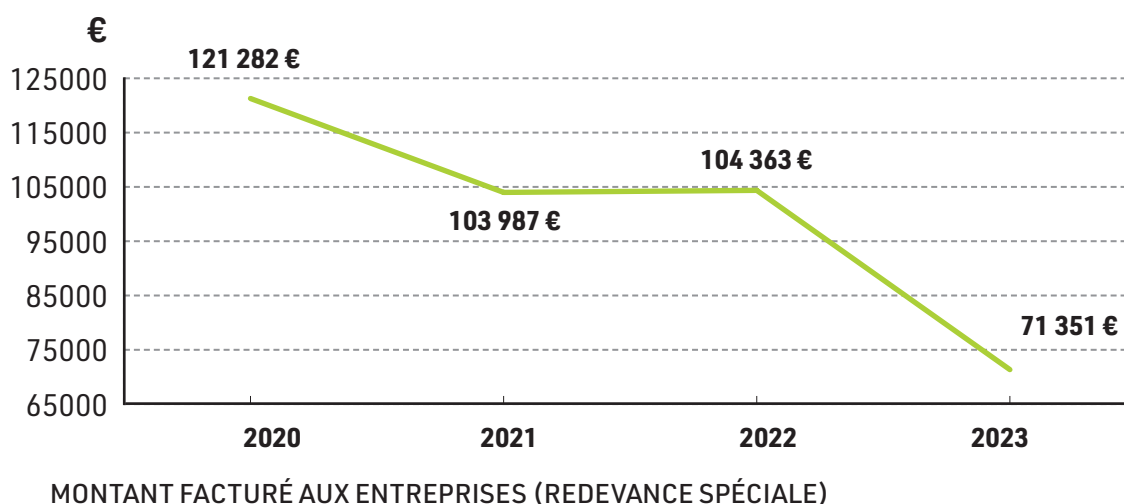
- Une part fixe par redevable : 70€ (évaluée à 132 € initialement)

- Une part variable des ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m³)
- Une part variable des déchetteries : 14,44 €/m³

Un contrat est conclu entre la Communauté de communes des Quatre Rivières et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2022. Au 31 décembre 2022, 185 contrats entre la Communauté de communes des Quatre Rivières et des entreprises du territoire étaient signés et facturés.

Les factures éditées en novembre 2023 ont permis de facturer le montant suivant : 71 351 €, soit une baisse de - 31,63 % par rapport à 2022.



La baisse exceptionnelle constatée entre 2020 et 2021 peut s'expliquer par le choix des élus du territoire de faire un geste financier envers professionnels impactés par la pandémie en 2020.

Pour rappel, cette réduction a permis de réduire la part variable sur la production des ordures ménagères pour certains corps de métiers impactés fortement par la crise sanitaire (métiers de la restauration, hôtellerie, ...). La part dédiée aux ordures ménagères a été décomposée en deux :

- une part «collecte»
- une part «traitement»

La part «collecte» n'a pas été réduite du fait que le passage du véhicule devant les entreprises n'ai jamais été interrompue. La part «traitement» a été réduite de 50 % suite à la fermeture des établissements pendant la crise.

En 2022, le rebond économique suite à la crise du COVID n'a pas eu lieu. **En 2023, la crise économique et l'inflation ont durement impacté les ménages.**

On peut y trouver plusieurs explications :

- Les professionnels ont subi l'inflation et ont réalisé moins de chantiers ;
- Des entreprises ont fermé, ont été rachetées ou vendues ;
- L'hôpital départemental sur la commune de La Tour a résilié son contrat en août 2022 au profit d'une société privée ;
- Moins de suivi de la redevance spéciale de la part des services des Quatre Rivières, pas de recherche active de nouveaux redevables ;
- Les restaurateurs s'adaptent en faisant beaucoup moins de déchets (vente à emporter, moins de reste dans les assiettes, obligation du tri à la source) ;
- Des établissements se lancent dans la réduction des volumes de déchets via une collecte des recyclables ou la mise en place de composteurs.

MONTANT DES AIDES REÇUES DES ÉCO-ORGANISMES AGRÉÉS

Pour la collecte des D3E, la Communauté de communes des Quatre Rivières dispose d’une convention avec l’éco-organisme ESR. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	TOTAL
Tonnes collectées et soutenues sur les 2 sites	50,603	56,792	60,461	48,086	215,942
MONTANT REVERSÉ	3 949 €	4 752 €	4 978 €	3 750 €	17 428 €

TONNES COLLECTÉES ET MONTANTS REVERSÉS SUR LES DEUX SITES

Au-delà de ces soutiens financiers, ESR prend en charge les coûts logistiques et de traitement de l’ensemble des D3E : Gros électroménagers froid et hors froid, petits appareils électriques, écrans, ampoules, néons.

Pour la collecte des DEA (Déchets d’Équipement d’Ameublement), la Communauté de communes dispose d’une convention avec l’éco-organisme Eco-Mobilier.

Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers forfaitaire pour les deux déchetteries.

Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau à droite.

	2023	Viuz-Peillonex	Saint-Jeoire	SOMME
S1	Part forfaitaire	1 250,00 €	1 250,00 €	7 805,20 €
	Part variable	5 305,20 €		
S2	Part forfaitaire	1 250,00 €	1 250,00 €	8 313,30 €
	Part variable	5 813,30 €		
				16 118,50 €

ECO-MOBILIER

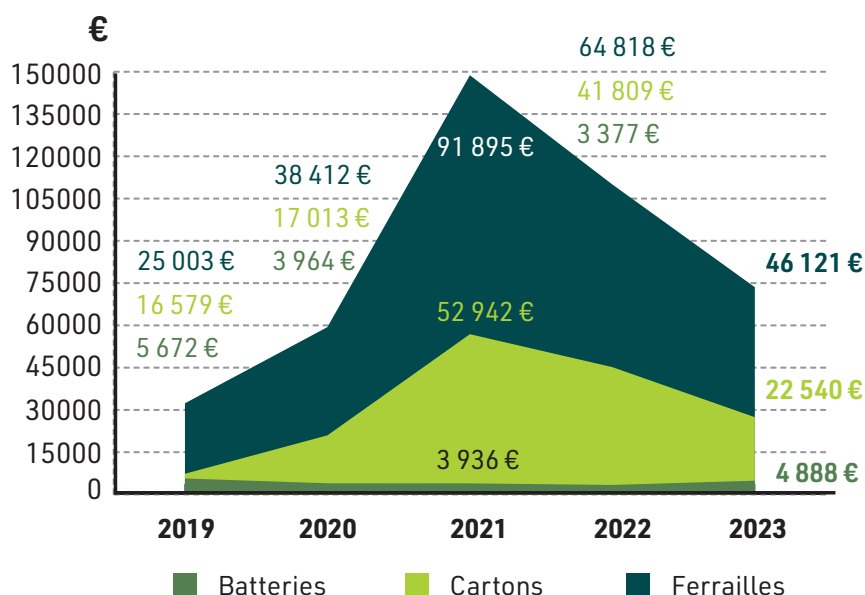
Nom du soutien		Type de soutien	Critère d’éligibilité aux soutiens tels que prévu à l’annexe A du cahier des charges et aux annexes 1 et 2 du contrat	Montant 2023	Justificatifs et mode de calcul
A12.	Part variable (Déchèterie fixe ouverte au public)	Soutien à la part variable des coûts liés à la collecte séparée des DEA proportionnels aux quantités de DEA	Déchèterie conforme aux prescriptions de l’Annexe 1 et enlèvement conforme aux critères d’enlèvement définis au du 2.1.2.2 de l’Annexe 2	20 €/t	Prise en compte des données relatives à la collecte saisie par les Opérateurs Calcul du montant du soutien chaque semestre

TARIFS D’ENLÈVEMENT ÉCO-MOBILIER

MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION

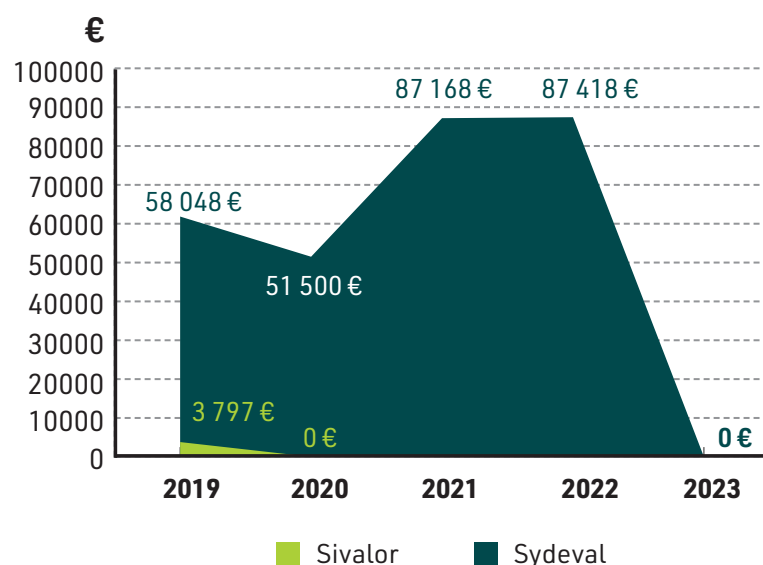
Dans le cadre du marché public établi avec la société Excoffier Recyclage, l'intercommunalité encaisse des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

Les prix des matières sont globalement en baisse par rapport à l'année 2021, mais sont toujours très favorables pour la Communauté de commune si on les compare à avant la pandémie COVID de 2020. L'envolée du cours des matières de 2021, ainsi que les tensions sur certains matériaux clés comme la ferraille, le bois ou les cartons se terminent, et les indices retombent à leurs niveaux d'avant COVID.



RECETTES DE VENTE DES MATIÈRES EN DÉCHETTERIES

MONTANTS DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DES ADHÉSIONS AUX SYNDICATS



RECETTES DU TRI SÉLECTIF

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités, le Sydeval et le Sivalor ont respectivement versé à la Communauté de communes des recettes de tri sélectif.

Cependant, les extensions des consignes de tri mises en place en 2023 ont augmenté les coûts du transport, du tri et du conditionnement. De ce fait, aucune recette n'est perçue en 2023 de la part du Syndicat.

NOTES

POUR en savoir +

Communauté de communes des Quatre Rivières

28 chemin de la Ferme Saillet

74250 Fillinges

04 50 31 46 95

secretariat@cc4r.fr

dechets@cc4r.fr

CC4r.Fr

